


Pour procéder à la mise à jour du guide, suivre les instructions suivantes :

Parties du guide	Pages à remplacer ou à insérer
<b>Table des matières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacer au complet</li> </ul>
<b>Partie II</b> L'acheminement des ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacer la deuxième page couleur (Sommaire non paginé)</li> <li>Remplacer la section 3</li> </ul>
<b>Partie III</b> Les communications	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacer la deuxième page couleur (Sommaire non paginé)</li> <li>Remplacer toutes les sections</li> </ul>
<b>Partie IV</b> Le système de commandement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacer la deuxième page couleur (Sommaire non paginé)</li> <li>Insérer la section 4</li> </ul>
<b>Partie V</b> Les risques et les tactiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacer la deuxième page couleur (Sommaire non paginé)</li> <li>Remplacer toutes les sections</li> </ul>
<b>Références</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacer au complet</li> </ul>

### Mise en garde





Bien vérifier le numéro et le titre des parties indiquées en bas des pages du guide afin d'insérer les mises à jour au bon endroit.





Le symbole  dans la table des matières indique les sections qui ont été mises à jour.


### Note

La dernière version révisée du guide est disponible dans le site Web du ministère de la Sécurité publique, à l'adresse [www.msp.gouv.qc.ca](http://www.msp.gouv.qc.ca).

# Table des matières

	<b>Introduction</b>	
<b>Partie I</b>	<b>Le portrait du service d'incendie</b>	
page 5	<b>Section 1 : Le territoire protégé</b>	
7	<b>Section 2 : Les compétences d'intervention</b>	
9	<b>Section 3 : Les ressources humaines et matérielles</b>	
9	3.1 La structure du service d'incendie	
10	3.2 Les véhicules	
10	3.3 L'équipement spécialisé	
11	3.4 Les ressources de l'entraide	
12	3.5 Les ressources externes	
<b>Partie II</b>	<b>L'acheminement des ressources</b>	
page 5	<b>Section 1 : Incendie de bâtiment</b>	
5	1.1 La classification des risques d'incendie	
7	1.2 Le découpage géographique du territoire	
8	1.3 Les ressources acheminées sur le territoire	
9	1.4 Les ressources acheminées en entraide	
<b>11</b>	<b>Section 2 : Autres interventions</b>	
11	2.1 Les ressources acheminées sur le territoire	
12	2.2 Les ressources acheminées en entraide	
<b>13</b>	<b>Section 3 : La conduite des véhicules d'urgence</b>	
13	 3.1 Le Code de la sécurité routière	
13	 3.2 Les principales responsabilités du conducteur d'un véhicule d'urgence	
14	3.3 Les codes de conduites A et B	
14	3.4 L'entrée du véhicule en caserne	
14	 3.5 L'identification aux abords d'un lieu d'intervention	
<b>Partie III</b>	<b>Les communications</b>	
page 5	 <b>Section 1 : L'appel d'urgence</b>	
9	<b>Section 2 : Les bandes radio</b>	
11	<b>Section 3 : Les codes radio</b>	
15	<b>Section 4 : Les règles de transmission</b>	

pa	g	e	17		<b>Section 5 : Quelques techniques pour bien se faire comprendre</b>
			19		<b>Section 6 : Les relations avec les médias</b>
<b>Partie IV</b>	<b>Le système de commandement</b>				
pa	g	e	5		<b>Section 1 : La structure de commandement</b>
			5		1.1 Le responsable des opérations
			5		1.2 Les niveaux de commandement
			6		1.3 La structure initiale
			6		1.4 Les responsables de secteur
			7		1.5 Les responsables de division
			7		1.6 Le responsable - santé et sécurité au travail
			8		1.7 Les personnes-ressources
			9		1.8 La structure de commandement lors d'une intervention en présence de matières dangereuses
			10		1.9 La structure de commandement lors d'un sauvetage en espace clos
			13		<b>Section 2 : Le processus de commandement</b>
			13		2.1 La prise de commandement
			13		2.2 Les modes de commandement
			14		2.3 Le transfert de commandement
			15		<b>Section 3 : L'organisation géographique des lieux de l'intervention</b>
			15		3.1 Les secteurs géographiques
			18		3.2 Les zones de travail
			19		3.3 Les périmètres de sécurité
			21		<b>Section 4 : La protection des lieux sinistrés</b>
<b>Partie V</b>	<b>Les risques et les tactiques</b>				
pa	g	e	5		<b>Section 1 : Mesures de sécurité et risques généraux</b>
			5		1.1 Les équipements de protection individuelle
			7		1.2 Les risques généraux
			11		<b>Section 2 : Accident ou feu de véhicule (Conventionnel, électrique ou hybride)</b>
			11		2.1 Les rôles et les responsabilités lors d'un incendie de véhicule
			15		2.2 Les rôles et les responsabilités lors de la désincarcération d'une victime d'accident de la route
			22		2.3 Les risques
			25		2.4 Les tactiques
			29		<b>Section 3 : Alerte à la bombe</b>
			29		3.1 Les risques

page	29	3.2 Les tactiques
page	31	<b>Section 4 : Feu de cheminée</b>
	31	4.1 Les risques
	31	4.2 Les tactiques
	<b>33</b>	<b>Section 5 : Incendie de bâtiment</b>
	33	 5.1 Les rôles et les responsabilités lors d'un incendie de bâtiment
	34	5.2 Les risques
	39	5.3 Les tactiques
	<b>43</b>	<b>Section 6 : Incendie dans un poste d'exploitation électrique</b>
	43	6.1 Les risques
	44	6.2 Les tactiques
	<b>45</b>	<b>Section 7 : Intervention en présence de matières dangereuses</b>
	48	7.1 Les risques
	51	7.2 Les tactiques
	<b>55</b>	<b>Section 8 : Sauvetage en espace clos</b>
	55	8.1 Les risques
	58	8.2 Les tactiques


## Tableaux

## Références

<b>Partie I</b>	<b>Le portrait du service d'incendie</b>
page 5	Figure 1 Organigramme - service d'incendie
<b>Partie II</b>	<b>L'acheminement des ressources</b>
page 7	Figure 1 Découpage géographique du territoire
<b>Partie IV</b>	<b>Le système de commandement</b>
page 6	Figure 1 Niveaux de commandement
6	Figure 2 Structure de commandement initiale
7	Figure 3 Structure de commandement par secteur
7	Figure 4 Structure de commandement par division
7	Figure 5 Structure de commandement - santé et sécurité du travail
8	Figure 6 Structure de commandement - relations avec les médias
8	Figure 7 Structure de commandement - personnel de soutien
8	Figure 8 Structure de commandement - ressources externes
10	Figure 9 Structure de commandement - intervention en présence de matières dangereuses
11	Figure 10 Structure de commandement par secteur - sauvetage en espace clos
11	Figure 11 Structure de commandement par division - sauvetage en espace clos
16	Figure 12 Organisation par secteurs géographiques
16	Figure 13 Division d'un secteur par niveau d'étage
17	Figure 14 Division d'un niveau d'étage par section
18	Figure 15 Organisation par zones de travail
20	Figure 16 Périmètres de sécurité
<b>Partie V</b>	<b>Les risques et les tactiques</b>
page 28	Figure 1 Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
29	Figure 2 Marchandises dangereuses – Des plaques pour votre sécurité

# Liste

## liste des tableaux et figures à remplir

Cette liste présente les tableaux et figures à remplir par le service d'incendie qui sont regroupés sous l'onglet « tableaux ». Ils correspondent aux exemples indiqués par le symbole  dans le texte.


### Partie I

#### Le portrait du service d'incendie

page 5	Tableau 1	Territoire protégé
5	Figure 1	Carte du territoire
7	Tableau 2	Compétences d'intervention
9	Figure 2	Organigramme du service d'incendie
10	Tableau 3	Véhicules
10	Tableau 4	Équipement spécialisé
11	Tableau 5	Ressources de l'entraide
12	Tableau 6	Ressources externes

### Partie II

#### L'acheminement des ressources

page 6	 Tableau 1	Classification des risques d'incendie
7	Figure 1	Découpage géographique du territoire
8	Tableau 2	Ressources acheminées sur le territoire – incendie de bâtiment
9	Tableau 3	Ressources acheminées en entraide – incendie de bâtiment
11	Tableau 4	Ressources acheminées sur le territoire - autres interventions
12	Tableau 5	Ressources acheminées en entraide – autres interventions

### Partie III


#### Les communications

page 5	Tableau 1	Bandes radio
9	Tableau 2	Codes radio

<b>Partie I</b>	<b>Le portrait du service d'incendie</b>
page 5	Figure 1 Organigramme - service d'incendie
<b>Partie II</b>	<b>L'acheminement des ressources</b>
page 7	Figure 1 Découpage géographique du territoire
<b>Partie IV</b>	<b>Le système de commandement</b>
page 6	Figure 1 Niveaux de commandement
6	Figure 2 Structure de commandement initiale
7	Figure 3 Structure de commandement par secteur
7	Figure 4 Structure de commandement par division
7	Figure 5 Structure de commandement - santé et sécurité du travail
8	Figure 6 Structure de commandement - relations avec les médias
8	Figure 7 Structure de commandement - personnel de soutien
8	Figure 8 Structure de commandement - ressources externes
10	Figure 9 Structure de commandement - intervention en présence de matières dangereuses
11	Figure 10 Structure de commandement par secteur - sauvetage en espace clos
11	Figure 11 Structure de commandement par division - sauvetage en espace clos
16	Figure 12 Organisation par secteurs géographiques
16	Figure 13 Division d'un secteur par niveau d'étage
17	Figure 14 Division d'un niveau d'étage par section
18	Figure 15 Organisation par zones de travail
20	Figure 16 Périmètres de sécurité
<b>Partie V</b>	<b>Les risques et les tactiques</b>
page 28	Figure 1 Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
29	Figure 2 Marchandises dangereuses – Des plaques pour votre sécurité

# Liste

## liste des tableaux et figures à remplir

Cette liste présente les tableaux et figures à remplir par le service d'incendie qui sont regroupés sous l'onglet « tableaux ». Ils correspondent aux exemples indiqués par le symbole  dans le texte.


### Partie I

#### Le portrait du service d'incendie

page 5	Tableau 1	Territoire protégé
5	Figure 1	Carte du territoire
7	Tableau 2	Compétences d'intervention
9	Figure 2	Organigramme du service d'incendie
10	Tableau 3	Véhicules
10	Tableau 4	Équipement spécialisé
11	Tableau 5	Ressources de l'entraide
12	Tableau 6	Ressources externes

### Partie II




#### L'acheminement des ressources

page 6	 Tableau 1	Classification des risques d'incendie
7	Figure 1	Découpage géographique du territoire
8	Tableau 2	Ressources acheminées sur le territoire – incendie de bâtiment
9	Tableau 3	Ressources acheminées en entraide – incendie de bâtiment
11	Tableau 4	Ressources acheminées sur le territoire - autres interventions
12	Tableau 5	Ressources acheminées en entraide – autres interventions

### Partie III

#### Les communications

page 5	Tableau 1	Bandes radio
9	Tableau 2	Codes radio

page	5	<b>Section 1 : Incendie de bâtiment</b>
	5	1.1 La classification des bâtiments
	7	1.2 Le découpage géographique du territoire
	8	1.3 Les ressources acheminées sur le territoire
	9	1.4 Les ressources acheminées en entraide
	<b>11</b>	<b>Section 2 : Autres interventions</b>
	11	2.1 Les ressources acheminées sur le territoire
	12	2.2 Les ressources acheminées en entraide
	<b>13</b>	<b>Section 3 : La conduite des véhicules d'urgence</b>
	13	 3.1 Le Code de la sécurité routière
	13	 3.2 Les principales responsabilités du conducteur d'un véhicule d'urgence
	14	3.3 Les codes de conduites A et B
	14	3.4 L'entrée du véhicule en caserne
	14	 3.5 L'identification aux abords d'un lieu d'intervention

## Section 3

### Objectif :

Rappeler les règles et les codes de la conduite des véhicules d'urgence de même que les responsabilités des conducteurs

## la conduite des véhicules d'urgence

### 3.1 Le Code de la sécurité routière

Les articles 327 et 378 du *Code de la sécurité routière* s'appliquent à la conduite des véhicules d'urgence.

**Article 327** L'article 327, destiné à tous les conducteurs de véhicule, établit que « toute vitesse ou toute action susceptible de mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes ou la propriété est prohibée ».

**Article 378** L'article 378 permet, au besoin, au véhicule d'urgence de ne pas se conformer à la signalisation routière et aux limites de vitesse, de franchir les lignes pleines simples ou doubles, de dépasser à droite, etc.

Les articles 226.1 et 378 du *Code de la sécurité routière* donnent des précisions sur l'utilisation des feux d'alerte et des autres dispositifs d'alerte dont sont munis les véhicules d'urgence.

**Article 226.1** Seuls les véhicules d'urgence destinés à servir de postes de commandement et de coordination des interventions peuvent être munis d'un gyrophare vert. Ce gyrophare doit être utilisé uniquement à l'intérieur du périmètre de sécurité défini par le responsable de l'intervention.

**Article 378** Le conducteur d'un véhicule d'urgence ne doit actionner les feux clignotants ou pivotants ou les avertisseurs sonores ou un dispositif de changement des signaux lumineux de circulation dont est muni son véhicule que dans l'exercice de ses fonctions et si les circonstances l'exigent.

### 3.2 Les principales responsabilités du conducteur d'un véhicule d'urgence

- Le conducteur est responsable de la conduite et de la manœuvre du véhicule d'urgence.
- Le conducteur doit se conformer à l'article 327 du *Code de la sécurité routière* et peut, au besoin, se prévaloir des dispositions de l'article 378 lorsqu'il répond à un appel d'urgence. Toutefois, le conducteur doit toujours faire un temps d'arrêt devant un feu rouge ou un arrêt obligatoire avant de s'engager dans une intersection.

- Le conducteur et les passagers doivent être attachés à leur siège avec un dispositif de sécurité réglementaire lorsque le véhicule est en mouvement.

### 3.3 Les codes de conduite A et B

Il n'est pas toujours nécessaire d'utiliser les gyrophares et la sirène du véhicule d'urgence pour se rendre sur les lieux d'une intervention. Lorsque l'utilisation des gyrophares et de la sirène n'est pas indispensable, les pompiers peuvent se rendre à destination en code de conduite B. De cette façon, on réduit le stress et les risques d'accidents pour les pompiers et pour les autres usagers de la route.

**Code A** Le code de conduite A est utilisé pour les appels d'urgence. Le conducteur du véhicule d'urgence doit alors faire usage de la sirène et des gyrophares tout en se conformant au *Code de la sécurité routière*.

**Code B** Le code de conduite B s'applique pour le déplacement des véhicules d'une caserne à l'autre, la relève au feu, sur les ruines d'un incendie et pour certaines autres interventions (essence répandue sur la chaussée, inondation, etc). Il est alors interdit de faire usage des gyrophares et de la sirène.

### 3.4 L'entrée du véhicule en caserne

Avant de reculer, le conducteur doit s'assurer que la voie est libre. Idéalement, un pompier devrait prendre place à l'intérieur du garage et guider le conducteur.

### 3.5 L'identification aux abords d'un lieu d'intervention

Le pompier qui se présente aux abords d'un lieu d'intervention avec son véhicule personnel doit être en mesure de donner son identité au policier qui contrôle l'accès au périmètre de sécurité.

En arrivant aux abords d'un lieu d'intervention, le pompier peut faciliter son identification en suspendant une vignette d'identité<sup>10</sup>, lorsqu'elle lui a été fournie par son service d'incendie, au rétroviseur de son véhicule personnel.

10. Le ministère de la Sécurité publique a préparé à l'intention des services d'incendie des gabarits pour la production d'une carte et d'une vignette d'identité. Les gabarits recommandés se trouvent dans le document *Norme d'utilisation des gabarits de carte et de vignette d'identité*.

Le pompier peut aussi donner son identité à l'aide d'une carte d'identité<sup>10</sup> fournie par le service d'incendie. Cette carte devrait notamment contenir les renseignements suivants :

- nom et fonction du titulaire ainsi qu'une photographie
- numéro d'identité du titulaire avec date d'expiration
- nom du service de sécurité incendie

Si un pompier ne dispose pas d'une telle carte, il devrait pouvoir présenter une autre pièce d'identité. S'il n'est pas en mesure de donner son identité, la commune renommée est une preuve suffisante de la nomination du pompier et de son droit d'agir en cette qualité.

**Important** : Le pompier qui se déplace vers le lieu d'une intervention avec son véhicule personnel doit respecter **en tout temps** le *Code de la sécurité routière*.

Normes :

- NFPA 1500 Norme relative au programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie, Édition 1997
- NFPA 1002 Fire Apparatus Driver/Operator Professional Qualifications, 2003 Edition
- NFPA 1451 Fire Service Vehicle Operations Training Program, 2007 Edition



page	5	 <b>Section 1 : L'appel d'urgence</b>
	9	<b>Section 2 : Les bandes radio</b>
	11	<b>Section 3 : Les codes radio</b>
	15	<b>Section 4 : Les règles de transmission</b>
	17	<b>Section 5 : Quelques techniques pour bien se faire comprendre</b>
	19	 <b>Section 6 : Les relations avec les médias</b>

## Section 1



### Objectif :

Expliquer le rôle d'un centre d'urgence 9-1-1 comparativement à celui d'un centre de répartition secondaire

## l'appel d'urgence

### Centre d'urgence 9-1-1

#### Définition

Centre de communication qui reçoit les appels d'urgence d'un territoire donné et les achemine aux centres de répartition secondaires. Ce centre peut être joint en composant le « 9-1-1 ».

**Autres noms :** service centralisé d'appels d'urgence (SCAU), centre primaire, centre d'appels d'urgence 9-1-1 ou centre 9-1-1.

#### Rôle

Le centre d'urgence 9-1-1 est l'intermédiaire entre le citoyen et les intervenants d'urgence. Il reçoit l'appel d'urgence, le dirige vers le centre de répartition secondaire approprié et effectue des demandes d'assistance aux autres intervenants selon les protocoles établis, et ce, dans le plus bref délai.

Les responsabilités d'un centre 9-1-1 sont les suivantes :

- prise initiale de l'appel;
- établissement de la nature de l'événement;
- validation des coordonnées de l'appelant et du lieu de l'événement;
- détermination de l'intervenant d'urgence prioritaire et transfert de l'appelant à ce dernier;
- transfert des renseignements recueillis, de vive voix ou par lien informatique;
- coordination des demandes d'assistance aux intervenants secondaires requis.

### Centre de répartition secondaire

#### Définition

Centre de communication vers lequel les appels d'urgence sont acheminés à partir d'un centre d'urgence 9-1-1. Il s'agit soit du centre de répartition d'un service de sécurité incendie, d'un corps de police ou des services préhospitaliers d'urgence (communément appelé centre de communication santé).

**Autres noms :** service secondaire d'appels d'urgence (SSAU), centre de répartition ou centre secondaire.

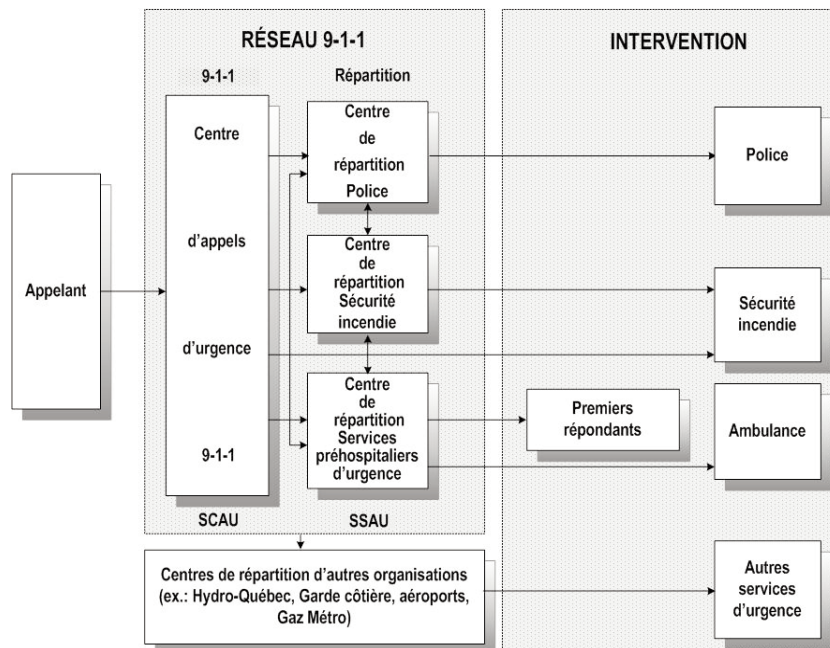
## Rôle

Le centre de répartition secondaire coordonne le déploiement du personnel et des véhicules d'urgence sur les lieux d'une intervention selon les protocoles établis. Le centre devrait demeurer en contact avec le responsable sur les lieux de l'intervention afin de faire appel, au besoin, aux autres ressources<sup>1</sup>.

Les responsabilités d'un centre de répartition secondaire sont les suivantes :

- prise en charge de l'appelant à la suite de son transfert par le centre 9-1-1;
- prise de renseignements sur les circonstances de l'événement pour le déploiement des ressources;
- transmission de l'alerte et validation aux unités requises selon les protocoles établis;
- transmission de l'alerte et validation aux autres intervenants requis;
- maintien d'un contact avec les unités déployées afin d'assurer la coordination des demandes d'assistance.

Le schéma suivant illustre la chaîne d'intervention d'urgence.



1. Le centre de répartition secondaire d'un service d'incendie devrait créer une carte d'appel pour chaque événement.

## Pratique d'application

Concrètement, lorsque le préposé aux télécommunications du centre de répartition du service d'incendie reçoit d'un centre 9-1-1 un appel d'urgence, il doit :

- recueillir auprès de l'appelant le plus de détails possible afin de préciser la nature de la situation, entre autres :
  - la nature de l'appel;
  - le lieu de l'événement;
  - la description de l'événement;
  - la présence de blessés et leur nombre;
  - la présence d'une fuite ou d'un déversement de matières dangereuses ou d'une odeur suspecte;
  - la présence de fumée ou de flammes;
  - la possibilité que le feu se propage à un bâtiment, à un véhicule ou à l'environnement physique;
  - la présence de personnes à l'intérieur d'un véhicule accidenté ou incendié.
- aviser le service d'incendie selon les protocoles établis;
- s'assurer que le corps de police compétent a été avisé;
- s'assurer que les autres intervenants requis ont été avisés, au besoin;
- demeurer en contact avec le responsable des opérations (PC incendie) afin qu'il puisse faire appel aux autres ressources si nécessaire.

## Section 2

### les bandes radio

#### Objectif :

Préciser les bandes radio utilisées lors d'une intervention, leurs utilisateurs et les périodes d'utilisation

Le service d'incendie peut utiliser plus d'une bande radio. Des bandes générales peuvent être communes à plusieurs utilisateurs (services voisins, autres intervenants, etc.). D'autres bandes peuvent être réservées à des utilisateurs restreints et à des périodes ou des situations précises.

#### Tableau 1



Inscrire les numéros des bandes radio utilisées lors d'une intervention, les utilisateurs autorisés et les périodes.

#### Exemple

BANDES RADIO SERVICE D'INCENDIE <b>A</b>		
BANDES UTILISÉES	UTILISATEURS AUTORISÉS	PÉRIODES
<i>Bande 1</i>	<i>Bande commune du service d'incendie</i>	<i>Sur les lieux de l'intervention</i>
<i>Bande 2</i>	<i>Réseau d'entraide du service d'incendie</i>	<i>Sur les lieux de l'intervention avec l'entraide</i>
<i>Bande 3</i>	<i>Service des travaux publics</i>	<i>Pour demande de service</i>

## Section 3

### les codes radio

#### Objectif :

Préciser les codes de radio utilisés lors d'une intervention

Les codes de radio permettent, entre autres, de standardiser les informations à transmettre lors d'une intervention et de raccourcir le temps d'utilisation des ondes. Les services d'incendie n'utilisent pas nécessairement les mêmes codes de radio, ce qui peut poser des difficultés lors d'interventions visant plusieurs services ou différents intervenants. Pour éviter ces difficultés, plusieurs services d'incendie ont choisi de communiquer en langage clair. Pour les services d'incendie qui souhaitent harmoniser leurs codes, en voici quelques-uns généralement reconnus.

#### Quelques codes reconnus

<b>10-01</b>	À l'écoute <b>Signification</b> : À l'écoute de l'interlocuteur
<b>10-02</b>	Répétez le message <b>Signification</b> : Répéter le message
<b>10-03</b>	Mission annulée <b>Signification</b> : Annuler une mission
<b>10-04</b>	Message reçu <b>Signification</b> : Message capté par l'interlocuteur
<b>10-05</b>	Disponible en route <b>Signification</b> : Disponible pour une autre mission
<b>10-07</b>	Intervention nécessaire <b>Signification</b> : Intervention nécessaire en arrivant sur les lieux
<b>10-08</b>	Secours suffisants, aggravation improbable <b>Signification</b> : Risque d'aggravation improbable, ressources suffisantes
<b>10-09</b>	Secours engagés à plein, aggravation possible <b>Signification</b> : Risque probable d'aggravation, ressources supplémentaires nécessaires au besoin
<b>10-10</b>	Maître de la situation <b>Signification</b> : Sinistre maîtrisé
<b>10-16</b>	En route pour l'appel <b>Signification</b> : Appel capté, se rend sur les lieux de l'intervention

<b>10-17</b>	<p>Arrivé sur les lieux</p> <p><b>Signification</b> : Arrivé sur les lieux, informer le centre de répartition et le responsable de l'intervention</p>
<b>10-18</b>	<p>En reconnaissance</p> <p><b>Signification</b> : Personnel procède à la reconnaissance des lieux</p>
<b>10-19</b>	<p>Fausse alerte</p> <p><b>Signification</b> : Fausse alerte : préciser, s'il y a lieu, que l'adresse est inexistante</p>
<b>10-22</b>	<p>Service non requis</p> <p><b>Signification</b> : Libérer les unités, à l'exception de celles précisées par le responsable des opérations.</p>
<b>10-28</b>	<p>La compagnie de détection est-elle en route?</p> <p><b>Signification</b> : Être informé si la compagnie de détection est en route pour l'appel</p>
<b>10-31</b>	<p>Demandons Urgence - Environnement sur les lieux</p> <p><b>Signification</b> : Acheminer Urgence - Environnement sur les lieux de l'intervention</p>
<b>10-33</b>	<p>Demandons les travaux publics sur les lieux</p> <p><b>Signification</b> : Acheminer les travaux publics. Préciser la raison : épandage d'abrasif, sable, barrières, etc.</p>
<b>10-34</b>	<p>Demandons ambulance sur les lieux</p> <p><b>Signification</b> : Acheminer les services ambulanciers. Préciser la raison : pompier ou citoyen blessé, fracture, brûlure, asphyxie, médecin demandé, etc.</p>
<b>10-35</b>	<p>Demandons police sur les lieux</p> <p><b>Signification</b> : Acheminer le service de police. Préciser la raison : circulation, enquête, accident, personne suspecte, drogues et stupéfiants (pharmacie), etc.</p>
<b>10-36</b>	<p>Demandons compagnie d'électricité sur les lieux</p> <p><b>Signification</b> : Acheminer la compagnie d'électricité sur les lieux. Préciser la raison : fil tombé, couper le courant, poteau brisé, fumée trou d'homme, déclenchement de lignes par télécommande, etc.</p>
<b>10-37</b>	<p>Demandons compagnie de gaz naturel sur les lieux</p> <p><b>Signification</b> : Acheminer la compagnie de gaz naturel. Préciser la raison : odeur de gaz, bris de conduite, fuite de gaz, appareil au gaz défectueux, etc.</p>

## Tableau 2



Si le service d'incendie utilise ses propres codes, inscrire les codes de radio utilisés.

### Exemple

CODES RADIO SERVICE D'INCENDIE <b>A</b>		
CODE	MESSAGE	SIGNIFICATION
<i>10-05</i>	<i>Accident de véhicule</i>	<i>Informé qu'il s'agit d'un accident de véhicule</i>
<i>10-07</i>	<i>Mission annulée</i>	<i>Annuler une mission</i>
<i>10-19</i>	<i>Retour à la caserne</i>	<i>Informé que les unités retournent à la caserne</i>
...	...	...

## Section 4



# les règles de transmission

### Objectif :

Rappeler les principales règles de transmission des messages radio

### Description de la situation initiale

Le responsable des opérations (PC) transmet le message sur la situation initiale. Ce message inclut la catégorie de l'intervention, les faits observés, la description des lieux ou du bâtiment et d'autres informations jugées pertinentes.

### PC requis

Lorsque le PC ne peut prendre le commandement de l'intervention, il transmet le message de « PC requis ». Ce message est transmis au centre de répartition, s'il y a lieu. Seul l'officier de la première équipe arrivée sur les lieux de l'intervention peut transmettre le message de « PC requis ».

### Compte rendu périodique

S'il y a un centre de répartition, le PC transmet des comptes rendus périodiques toutes les 10 minutes.

Sur les lieux de l'intervention, les responsables de secteur<sup>2</sup> transmettent des comptes rendus périodiques au PC.

### Périmètre d'accès interdit

Lorsqu'un officier ou le responsable - santé et sécurité du travail<sup>3</sup> établit un périmètre d'accès interdit, il doit aviser le PC qui lui, doit en informer le personnel et, s'il y a lieu, le centre de répartition.

### Retrait prioritaire (code rouge)

Tout officier peut commander un retrait prioritaire. Ce message doit contenir les informations suivantes : la mention d'urgence, la fonction de l'officier, la mention du code rouge, la mention du secteur ou de la zone à évacuer.

**Exemple : urgent, urgent; officier du secteur 2 à tous les officiers; code rouge, code rouge secteur 2 au complet**

Le responsable des opérations demande ensuite aux conducteurs d'actionner les sirènes des véhicules d'urgence pendant 15 secondes.

### Retrait stratégique

Seul le responsable des opérations peut commander un retrait stratégique. Ce message doit contenir les informations suivantes : la

2. Voir à ce sujet le point 1.4 de la section 1, partie IV.

3. Voir à ce sujet le point 1.6 de la section 1, partie IV.

mention de priorité, la fonction du responsable, la mention du retrait stratégique, la mention du secteur ou de la zone concerné.

**Exemple : priorité, priorité; PC à tous les officiers de secteur; retrait stratégique du secteur 2**

**Zone de dynamitage + Alerte à la bombe**

Aucune communication radio ne doit être transmise dans un rayon de 50 mètres autour d'une zone de dynamitage sans avoir obtenu l'autorisation du responsable de chantier. Cette règle s'applique aussi dans le cas des alertes à la bombe.

## Section 5

# quelques techniques pour bien se faire comprendre

### Objectif :

Rappeler quelques techniques de communications

Dans une situation d'urgence, il est important de bien se faire comprendre. La compréhension des messages transmis par radio dépend beaucoup de la façon de parler et d'articuler.

### Élocution

Parler à un débit constant, ni trop vite ni trop lent, et se rappeler que la personne qui reçoit le message doit probablement l'écrire.

Prononcer distinctement et terminer clairement chaque mot afin d'éviter de souder les mots.

### Tonalité

Ne pas oublier que les voix aiguës se transmettent mieux que les graves.

Éviter d'élever la voix et d'accentuer artificiellement les syllabes.

### Rythme

Garder un rythme régulier.

Éviter de parler trop vite et d'ajouter des termes superflus comme s'il vous plaît, oui monsieur, etc.

### Position du microphone

De façon générale, les lèvres de l'opérateur ne doivent pas être à plus de 25 millimètres du micro. Cela peut varier selon le micro utilisé.

Ne pas bouger le micro pendant la communication.

## L'alphabet phonétique

L'alphabet phonétique peut être utile pour transmettre des informations de façon précise, sans ambiguïté. Par exemple : les numéros de plaques d'immatriculation d'un véhicule ou les numéros d'identification permanente d'un poteau d'Hydro-Québec.

<b>A</b>	Alfa	<b>Al</b> fah
<b>B</b>	Bravo	<b>Bra</b> vo
<b>C</b>	Charlie	<b>Tchah</b> li ou <b>Char</b> li
<b>D</b>	Delta	<b>Del</b> tah
<b>E</b>	Echo	<b>Èk</b> o
<b>F</b>	Foxtrot	<b>Fox</b> trott
<b>G</b>	Golf	<b>Golf</b>
<b>H</b>	Hotel	Ho <b>tèll</b>
<b>I</b>	India	<b>In</b> di ah
<b>J</b>	Juliett	<b>Djou</b> li <b>ètt</b>
<b>K</b>	Kilo	<b>Ki</b> lo
<b>L</b>	Lima	<b>Li</b> mah
<b>M</b>	Mike	<b>Ma</b> ik
<b>N</b>	November	No <b>vèmm</b> ber
<b>O</b>	Oscar	<b>Oss</b> kar
<b>P</b>	Papa	Pah <b>pah</b>
<b>Q</b>	Québec	Ké <b>bèk</b>
<b>R</b>	Roméo	<b>Ro</b> mio
<b>S</b>	Sierra	Si <b>èr</b> rah
<b>T</b>	Tango	<b>Tang</b> go
<b>U</b>	Uniform	<b>You</b> ni form
<b>V</b>	Victor	<b>Vik</b> tar
<b>W</b>	Whiskey	<b>Ouiss</b> ki
<b>X</b>	X-ray	<b>Èkss</b> ré
<b>Y</b>	Yankee	<b>Yang</b> ki
<b>Z</b>	Zulu	<b>Zou</b> lou

## Section 6

### les relations avec les médias

---

**Objectif :**

Préciser les relations avec les médias lors d'une intervention

#### **Les relations avec les médias**

Seul le directeur du service de sécurité incendie ou la personne qu'il a désignée à cette fin peut répondre aux médias.

Le service de sécurité incendie doit répondre uniquement aux questions relatives au déroulement de son intervention et laisser au corps de police le soin de transmettre aux médias tout autre renseignement.

page	5	<b>Section 1 : La structure de commandement</b>
	5	1.1 Le responsable des opérations
	5	1.2 Les niveaux de commandement
	6	1.3 La structure initiale
	6	1.4 Les responsables de secteur
	7	1.5 Les responsables de division
	7	1.6 Le responsable - santé et sécurité au travail
	8	1.7 Les personnes-ressources
	9	1.8 La structure de commandement lors d'une intervention en présence de matières dangereuses
	10	1.9 La structure de commandement lors d'un sauvetage en espace clos
	<b>13</b>	<b>Section 2 : Le processus de commandement</b>
	13	2.1 La prise de commandement
	13	2.2 Les modes de commandement
	14	2.3 Le transfert de commandement
	<b>15</b>	<b>Section 3 : L'organisation géographique des lieux de l'intervention</b>
	15	3.1 Les secteurs géographiques
	18	3.2 Les zones de travail
	19	3.3 Les périmètres de sécurité
	<b>21</b>	<b>Section 4 : La protection des lieux sinistrés</b>

## Section 4

# la protection des lieux sinistrés

### Objectif :

Préciser les éléments à respecter pour une protection adéquate des lieux sinistrés

### Pendant l'intervention

Le responsable des opérations (PC incendie) doit s'assurer que les lieux restent intacts le plus possible afin de préserver les indices pouvant être utiles lors de la recherche des causes d'incendie ou les éléments de preuve pour la tenue d'une enquête policière subséquente. Pour ce faire, les consignes suivantes sont à prévoir :

- Adapter les opérations dans les environs de la scène d'incendie pour conserver les indices sur les lieux et limiter leur détérioration.
- Éviter, dans la mesure du possible, de toucher ou de déplacer les indices.
- Ne déplacer les indices en lieu sûr qu'en cas d'absolue nécessité, s'ils sont en danger de destruction. Dans ce cas, prendre en note l'endroit exact où l'indice se situe ainsi que l'heure et l'identité de la personne qui l'a identifié et manipulé. Il est recommandé, lorsque c'est possible, d'en prendre des photographies avant de le déplacer.
- Éviter, une fois l'intervention terminée, de nettoyer outre mesure les lieux lors du déblaiement.
- Éviter toute contamination accidentelle du lieu de l'événement.
- Signaler toute évidence pouvant aider à la recherche des causes d'incendie ou à l'enquête policière.
- Limiter l'accès aux lieux ou à la pièce d'origine ainsi qu'aux indices.

### Une fois l'intervention terminée

Il est de la responsabilité du service d'incendie de procéder à une recherche des causes d'incendie pour tout incendie survenu sur son territoire, sauf dans l'un des cas spécifiés à l'article 45 de la *Loi sur la sécurité incendie*. Dans ces cas, le service d'incendie doit, sans délai et avant même d'entreprendre ses recherches, aviser le corps de police concerné et lui faire part des indices découverts. Dans une telle situation, le corps de police devient responsable du dossier et doit assurer la protection des lieux pour l'enquête policière, une fois le combat de l'incendie terminé.

### Surveillance des lieux

En vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, le directeur du service d'incendie ou la personne qu'il a désignée pour la recherche des causes d'incendie peut, dans les 24 heures suivant la fin de l'incendie, interdire l'accès aux lieux sinistrés pour faciliter cette recherche. À cet effet, le responsable des opérations (PC incendie) devrait prévoir une protection des lieux même après les opérations. Pour ce faire, une surveillance des

lieux peut être organisée. Cette façon de faire permet entre autres de préserver les lieux au cas où des indices découverts justifieraient le transfert du dossier au corps de police compétent.



Lors d'une surveillance, les consignes suivantes sont à prévoir :

- Désigner les responsables de la surveillance des lieux.
- Déterminer les personnes qui ont accès aux lieux.
- Aviser les responsables de la surveillance de :
  - maintenir une surveillance visuelle constante;
  - consigner dans un registre les heures de surveillance, le changement de relève, les coordonnées et la signature des personnes qui ont accédé aux lieux, la raison de leur présence ainsi que tout fait inhabituel;
  - contrôler l'ensemble des accès du bâtiment;
  - se comporter de façon raisonnable et requérir l'assistance d'un policier lorsque la situation déborde le cadre de la fonction requise.

**Note :** Durant cette période, si le propriétaire ou le locataire veut accéder aux lieux, on recommande que le responsable de la surveillance l'accompagne et prenne en note tous les objets recueillis ou manipulés par ce dernier ainsi que les coordonnées pour le joindre. Il faudrait faire signer à la personne le document afin qu'elle certifie l'information consignée. Cette mesure a pour but d'éviter que des plaintes de vols et de méfaits soient portées ultérieurement par la personne. Si un objet constitue un indice pour l'établissement de la cause de l'incendie, la personne ne doit pas y toucher.

# partie les risques et les tactiques



page	5	<b>Section 1 : Mesures de sécurité et risques généraux</b>
	5	 1.1 Les équipements de protection individuelle
	7	1.2 Les risques généraux
<b>11</b>		<b>Section 2 : Accident ou feu de véhicule</b>
11		2.1 Les rôles et les responsabilités lors d'un incendie de véhicule
15		2.2 Les rôles et les responsabilités lors de la désincarcération d'une victime d'accident de la route
22		2.3 Les risques
25		2.4 Les tactiques
<b>29</b>		<b>Section 3 : Alerte à la bombe</b>
29		3.1 Les risques
29		3.2 Les tactiques
<b>31</b>		<b>Section 4 : Feu de cheminée</b>
31		4.1 Les risques
31		4.2 Les tactiques
<b>33</b>		<b>Section 5 : Incendie de bâtiment</b>
33		 5.1 Les rôles et les responsabilités lors d'un incendie de bâtiment
34		5.2 Les risques
39		5.3 Les tactiques
<b>43</b>		<b>Section 6 : Incendie dans un poste d'exploitation électrique</b>
43		6.1 Les risques
44		6.2 Les tactiques
<b>45</b>		<b>Section 7 : Intervention en présence de matières dangereuses</b>
48		7.1 Les risques
51		7.2 Les tactiques
<b>55</b>		<b>Section 8 : Sauvetage en espace clos</b>
55		8.1 Les risques
58		8.2 Les tactiques
<b>61</b>		<b>Section 9 : Incendie dans le métro</b>
61		9.1 Les risques
62		9.2 Les tactiques

# Section 1

## mesures de sécurité et risques généraux

### 1.1 Les équipements de protection individuelle

Il est important qu'en tout temps les pompiers soient protégés efficacement contre les risques associés à tous les types d'intervention. Une des mesures élémentaires de sécurité est le port d'équipements de protection individuelle appropriés. Ces équipements contribuent à améliorer la sécurité, mais ils ne peuvent éliminer les risques associés au travail de pompier. Pour la plupart des interventions, la tenue intégrale du combat d'incendie, incluant l'appareil respiratoire autonome, est suffisante. Les pompiers doivent la porter en tout temps. Certaines interventions particulières, en présence de matières dangereuses par exemple, exigent par contre des équipements plus spécialisés pour une protection accrue.

Les équipements décrits sont basés sur les normes généralement reconnues. Cependant, pour certaines tenues, il n'y a pas de référence officielle.

#### La tenue du combat d'incendie

- manteau et pantalon, fabriqués en trois parties : une enveloppe extérieure, un écran imperméable et un écran thermique
- casque auquel sont fixés un protège-cou et oreilles, une visière et une jugulaire
- gants, bottes et cagoule
- ceinturon, tricoise et sac avec un cordage de 15 mètres, qui s'ajuste à la taille (facultatif)

#### Normes :

- CAN/CGSB-155.1-2001, *Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes, destinés aux sapeurs-pompiers*
- NFPA 1971, *Standard on Protective Ensemble for Structural Fire Fighting and Proximity Fire Fighting, 2007 Edition*

## **L'appareil respiratoire**

Dès que la situation ou les procédures d'opérations l'exigent, les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive, muni d'un avertisseur de détresse.

### **Normes :**

- NFPA 1981, *Standard on Open-Circuit Self-Contained Breathing Apparatus for Fire Service, 2007 Edition*
- CAN/CSA-Z94.4-F02, *Choix, entretien et utilisation des respirateurs*
- CAN/CSA-Z180.1-F00, *Air comprimé respirable et systèmes connexes*
- NFPA 1982, *Standard on Personal Alert Safety Systems (PASS), 2007 Edition*

## **Les vêtements de protection contre les matières dangereuses**

- combinaison de protection ou sous-vêtement
- combinaison anti-éclaboussures
- habit de protection ou scaphandre

### **Normes :**

- NFPA 1991, *Standard on Vapor-Protective Ensembles for Hazardous Materials Emergencies, 2005 Edition*
- NFPA 1992, *Standard on Liquid Splash-Protective Clothing for Hazardous Materials Emergencies, 2005 Edition*

## **La tenue pour le sauvetage en espace clos**

- casque
- couvre tout anti-statique
- gants et bottes de cuir
- pantalon et gilet avec capuchon

Aucune norme connue ne détermine les exigences pour les vêtements reliés à ce type de travail. Il faut se reporter aux normes des manufacturiers.

## **La tenue pour le sauvetage en hauteur**

- casque
- bottes et gants adéquats
- vêtements adéquats

Aucune norme connue ne détermine les exigences pour les vêtements reliés à ce type de travail. Il faut se reporter aux normes des manufacturiers.

## **La tenue pour le sauvetage nautique**

- combinaison de flottaison
- gilet de sauvetage ou vêtement de flottaison individuel (VFI)
- sifflet

Aucune norme connue ne détermine les exigences pour les vêtements reliés à ce type de travail. Il faut se reporter aux normes des manufacturiers.

### **La tenue de travail pour les feux de forêts**

- casque
- gants et bottes
- habit de protection
- foulard

#### **Normes :**

- NFPA 1977, *Standard on Protective Clothing and Equipment for Wildland Fire Fighting, 2005 Edition*
- CAN/CGSB-155.22-97, *Vêtements de travail portés par les sapeurs-pompiers forestiers à la ligne de feu*

## **1.2 Les risques généraux**

Les risques généraux sont des risques communs à toutes les interventions. Quel que soit le type d'intervention qu'ils doivent affronter, les pompiers sont exposés aux risques de la chaleur, du froid et des liquides

biologiques. Ces risques peuvent être contrôlés par des méthodes de travail sécuritaires et des mesures préventives comme celle de toujours porter la tenue intégrale de combat d'incendie, incluant l'appareil respiratoire.

## **Les troubles physiques dus à la chaleur**

### **Risque | Coup de chaleur**

Défaillance de la régulation de la température corporelle. C'est le plus sérieux des troubles physiques dus à la chaleur. Il peut causer des dommages cérébraux et la mort si des soins ne sont pas apportés rapidement.

#### **Signes et symptômes :**

- température du corps plus élevée que 41° C
- étourdissement
- nausée
- maux de tête
- peau chaude et rouge
- pouls rapide, fort et faible par la suite
- confusion
- perte de conscience
- coma

### Moyens de contrôle

- Restreindre la durée de travail, surtout lorsque la chaleur est excessive.
- Alternner les tâches avec le personnel de réserve.
- Boire beaucoup d'eau.
- Faire reposer le personnel et permettre une aération du corps en enlevant ses vêtements de protection.

### **Risque** | **Épuisement par la chaleur**

État de choc mineur causé par la déshydratation

#### **Signes et symptômes :**

- peau pâle, froide et moite
- transpiration excessive
- faiblesse, lassitude
- étourdissement
- soif
- nausée, vomissements ou crampes (parfois)

### Moyens de contrôle

- Restreindre la durée de travail surtout lorsque la chaleur est excessive.
- Alternner les tâches avec le personnel de réserve.
- Boire beaucoup d'eau.
- Faire reposer le personnel et permettre une aération du corps en enlevant ses vêtements de protection.

### **Risque** | **Crampe de chaleur**

Spasme ou contraction musculaire dû à une transpiration excessive. Elle survient plus fréquemment aux mollets et à l'abdomen.

### Moyens de contrôle

- Restreindre la durée de travail.
- Alternner les tâches avec le personnel de réserve.
- Boire beaucoup d'eau.
- Faire reposer le personnel et permettre une aération du corps en enlevant ses vêtements de protection.

## **L'exposition à des liquides biologiques**

**Risque** | Lorsque du sang, de la salive ou d'autres liquides biologiques teintés de sang traversent la peau ou entrent en contact avec une peau blessée (blessure, piqûre, plaie, morsure) ou avec une muqueuse (nez, bouche, yeux), il y a un risque de contracter le virus d'une hépatite (B, C) ou le VIH. La peau saine constitue une barrière de protection suffisante.

### Moyens de contrôle

- Utiliser des équipements de protection : gants, gants chirurgicaux, masques de poche, lunettes de protection, etc.
- Rincer ou nettoyer toutes les parties du corps exposées.
- Faire évaluer immédiatement le personnel par un médecin, dans le cas d'une exposition significative.

## **Les troubles physiques dus au froid**

### **Risque** | **Hypothermie**

Abaissement de la température du corps au-dessous de 37 ° C, qui peut être fatal.

#### **Signes et symptômes :**

- douleur aux extrémités du corps
- grelottement excessif
- respiration et pouls lents
- euphorie
- somnolence
- fatigue accrue

### Moyens de contrôle

- Se protéger les extrémités du corps.
- Éviter de porter des bottes, des vêtements, des mitaines ou des gants trop ajustés.
- Restreindre la durée de travail.
- Alternner les tâches avec le personnel de réserve.
- Faire reposer le personnel dans une aire de repos pour lui permettre de se réchauffer.

### **Risque** | **Engelure**

Lésion due au froid qui atteint principalement les mains, les pieds, la figure, le nez et les oreilles.

#### **Signes et symptômes :**

- engourdissement progressif
- fourmillement
- rougeur avec plaques blanches inégales
- peau blanche, glacée et cireuse
- cloques
- insensibilité de la peau, parfois dure au toucher

### **Moyens de contrôle**

- Se protéger les extrémités du corps.
- Éviter de porter des bottes, des vêtements, des mitaines ou des gants trop ajustés.
- Restreindre la durée de travail.
- Alternner les tâches avec le personnel de réserve.
- Faire reposer le personnel dans une aire de repos pour lui permettre de se réchauffer.

## Section 2

# accident ou feu de véhicule (conventionnel, électrique ou hybride)

## 2.1 Les rôles et les responsabilités lors d'un incendie de véhicule

### Les rôles respectifs du service de sécurité incendie et du corps de police

#### Service de sécurité incendie

- Sauvetage des personnes en danger.
- Lutte contre l'incendie.
- Détermination des périmètres d'opération et d'accès interdit.
- Limitation des dommages matériels et environnementaux.
- Détermination du point d'origine, de la cause probable et des circonstances immédiates de l'incendie ou communication, au corps de police compétent sur le territoire, de tout incendie correspondant à l'un des cas spécifiés à l'article 45 de la *Loi sur la sécurité incendie*.
- Préservation des indices pour la recherche des causes d'incendie ou des éléments de preuve pour l'enquête policière.

#### Corps de police

- Protection de la vie humaine.
- Établissement et maintien d'un service d'ordre.
- Hors du réseau routier : Maintien du respect du périmètre d'opération dont les limites sont déterminées par le service d'incendie.
- Sur le réseau routier : Contrôle de la circulation et des accès de la zone temporaire de contrôle de la circulation<sup>1</sup>.
- Assistance au service d'incendie.
- Enquête policière conformément aux lois en vigueur.

1. Lors d'une intervention d'urgence sur le réseau routier, le policier contrôle la circulation et les accès de la zone temporaire de contrôle de la circulation. Cette zone peut être constituée, selon le type de route, des sections suivantes : l'aire avancée d'avertissement, l'aire de transition, l'aire d'intervention (où se situe le périmètre d'opération) et l'aire de terminaison.

## Tableau 2.1 Pratiques d'application

### Responsabilités respectives des intervenants lors d'un incendie de véhicule ou d'un incendie de bâtiment<sup>2</sup>

Service de sécurité incendie	Corps de police				
<b>PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>S'informe de la présence de matières dangereuses.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifie la présence de matières dangereuses et en informe le service d'incendie.</li> </ul>				
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p style="text-align: center;">Incendie de bâtiment</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Détermine les périmètres d'opération et d'accès interdit et les réévalue au besoin.</li> </ul> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p style="text-align: center;">Incendie de véhicule</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Détermine les périmètres d'opération et d'accès interdit et les réévalue au besoin.</li> </ul> </td> </tr> </table>	<p style="text-align: center;">Incendie de bâtiment</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Détermine les périmètres d'opération et d'accès interdit et les réévalue au besoin.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Incendie de véhicule</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Détermine les périmètres d'opération et d'accès interdit et les réévalue au besoin.</li> </ul>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p style="text-align: center;">Incendie de bâtiment</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assure le respect du périmètre d'opération dont les limites sont déterminées par le service d'incendie.</li> <li>Contrôle la circulation, facilite l'accès aux véhicules d'urgence et de soutien ainsi qu'interdit l'accès aux personnes non autorisées.</li> <li>Assure l'évacuation, au besoin, de tout secteur à l'extérieur du périmètre déterminé par le service d'incendie.</li> </ul> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p style="text-align: center;">Incendie de véhicule</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Hors du réseau routier : assure le respect du périmètre d'opération dont les limites sont déterminées par le service d'incendie.</li> <li>Sur le réseau routier : contrôle la circulation et les accès de la zone temporaire de contrôle de la circulation<sup>1</sup>.</li> </ul> </td> </tr> </table>	<p style="text-align: center;">Incendie de bâtiment</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assure le respect du périmètre d'opération dont les limites sont déterminées par le service d'incendie.</li> <li>Contrôle la circulation, facilite l'accès aux véhicules d'urgence et de soutien ainsi qu'interdit l'accès aux personnes non autorisées.</li> <li>Assure l'évacuation, au besoin, de tout secteur à l'extérieur du périmètre déterminé par le service d'incendie.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Incendie de véhicule</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Hors du réseau routier : assure le respect du périmètre d'opération dont les limites sont déterminées par le service d'incendie.</li> <li>Sur le réseau routier : contrôle la circulation et les accès de la zone temporaire de contrôle de la circulation<sup>1</sup>.</li> </ul>
<p style="text-align: center;">Incendie de bâtiment</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Détermine les périmètres d'opération et d'accès interdit et les réévalue au besoin.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Incendie de véhicule</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Détermine les périmètres d'opération et d'accès interdit et les réévalue au besoin.</li> </ul>				
<p style="text-align: center;">Incendie de bâtiment</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assure le respect du périmètre d'opération dont les limites sont déterminées par le service d'incendie.</li> <li>Contrôle la circulation, facilite l'accès aux véhicules d'urgence et de soutien ainsi qu'interdit l'accès aux personnes non autorisées.</li> <li>Assure l'évacuation, au besoin, de tout secteur à l'extérieur du périmètre déterminé par le service d'incendie.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Incendie de véhicule</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Hors du réseau routier : assure le respect du périmètre d'opération dont les limites sont déterminées par le service d'incendie.</li> <li>Sur le réseau routier : contrôle la circulation et les accès de la zone temporaire de contrôle de la circulation<sup>1</sup>.</li> </ul>				
<b>SAUVETAGE/ÉVACUATION</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Procède au sauvetage et à l'évacuation des personnes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procède ou aide au sauvetage des personnes sans mettre sa propre intégrité physique en danger, jusqu'à ce que le service d'incendie soit opérationnel.</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Peut ordonner, par mesure de sécurité dans une situation périlleuse et lorsqu'il n'y a pas d'autres moyens de protection, l'évacuation d'un lieu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peut ordonner une évacuation d'urgence lorsque des vies humaines sont en danger.</li> <li>Assiste le service d'incendie à l'évacuation requise, le cas échéant.</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Peut accepter ou requérir l'aide de toute personne en mesure de l'assister.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peut accepter ou requérir l'aide de toute personne en mesure de l'assister.</li> </ul>				
<b>CIRCULATION AUTOMOBILE</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Peut interdire l'accès dans une zone de protection, y interrompre ou détourner la circulation ou soumettre celle-ci à des règles particulières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse l'impact de la fermeture partielle ou complète de la route sur la fluidité de la circulation, le cas échéant.</li> <li>Détermine, si nécessaire, les moyens permettant de dévier la circulation et d'en assurer le contrôle compte tenu du fait que l'impact d'une fermeture partielle ou complète de la route ne doit pas donner lieu à une situation plus problématique que l'événement lui-même, et ce, tant que le responsable des opérations (PC incendie) n'aura pas signifié la fin de ses opérations. <ul style="list-style-type: none"> <li>Réseau routier de compétence provinciale : suivant la situation, informe le ministère des Transports du Québec en lui demandant, s'il y a lieu : <ul style="list-style-type: none"> <li>d'installer une signalisation temporaire;</li> <li>de faire appel aux médias pour annoncer la déviation de la circulation;</li> <li>d'envoyer sur les lieux un de ses représentants afin d'évaluer l'impact sur l'infrastructure du réseau routier;</li> </ul> </li> <li>Réseau routier de compétence municipale : <ul style="list-style-type: none"> <li>informe les travaux publics et demande leur assistance pour installer une signalisation temporaire, au besoin.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>				
<p><sup>2</sup> Voir la section 5 « incendie de bâtiment » de la Partie V « les risques et les tactiques ».</p>					

**Tableau 2.1 Pratiques d'application (suite)**

**Responsabilités respectives des intervenants lors d'un incendie de véhicule ou d'un incendie de bâtiment**

Service de sécurité incendie	Corps de police
<b>ANALYSE DE LA SITUATION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'assure que le corps de police est avisé.</li> <li>▪ Évalue les risques présents et potentiels.</li> <li>▪ Détermine les stratégies d'intervention à mettre en œuvre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'assure que le service d'incendie est avisé.</li> <li>▪ Observe les environs et note tout événement ou élément pouvant aider au bon déroulement de l'intervention dont les suivants :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'étendue de l'incendie et la rapidité de propagation</li> <li>▪ la couleur de la flamme</li> <li>▪ la localisation et la direction du feu</li> <li>▪ les caractéristiques de la fumée ou d'autres vapeurs</li> </ul> </li> <li>▪ Informe le responsable des opérations (PC incendie) des observations recueillies.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Note et signale toute circonstance, tout détail ou tout comportement suspects.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Note et signale toute circonstance, tout détail ou tout comportement suspects.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fait appel aux ressources spécialisées nécessaires selon l'événement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fait appel aux ressources spécialisées nécessaires selon l'événement.</li> </ul>
<b>RECHERCHE DES CAUSES D'INCENDIE/ENQUÊTE POLICIÈRE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préserve les indices pour la recherche des causes d'incendie ou les éléments de preuve pour l'enquête policière.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recueille les témoignages des personnes présentes au moment de l'incendie et obtient leurs coordonnées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recueille les témoignages des personnes présentes au moment de l'incendie et obtient leurs coordonnées.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Détermine le point d'origine, la cause probable et les circonstances immédiates de l'incendie, sauf dans les cas d'incendie suivants :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rédige le rapport d'accident, le cas échéant<sup>3</sup>.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>S'il s'agit d'un incendie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ qui a causé la mort d'une personne</li> <li>▪ dont la cause probable n'est pas manifestement accidentelle ou pour lequel il a des raisons de croire qu'il y a eu acte criminel</li> <li>▪ qui est un cas particulier spécifié par le corps de police</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Signale, sans délai et avant d'entreprendre les recherches, ces cas d'incendie au corps de police compétent sur le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informe le responsable des opérations (PC incendie) de la situation pour qu'il s'assure que les éléments de preuve pour l'enquête policière sont protégés pendant l'intervention.</li> <li>▪ Prend les moyens pour protéger les lieux, une fois l'intervention terminée, en vue de conserver les éléments de preuve et transmet les renseignements recueillis à l'enquêteur.</li> <li>▪ Amorçe le processus d'enquête policière.</li> <li>▪ Avise le bureau du coroner si l'incendie a causé le décès d'une personne.</li> <li>▪ Transmet certains renseignements au responsable des opérations (PC incendie) pour son rapport.</li> </ul>
<p><sup>3</sup> Si l'incendie de véhicule survient à la suite d'un accident de la route.</p>	

## Tableau 2.2

### Précisions sur les responsabilités respectives des intervenants lors d'un incendie de véhicule ou d'un incendie de bâtiment

<b>PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ</b>
<p>A) Le policier, le pompier, le technicien ambulancier ou le premier répondant, premier arrivé sur les lieux de l'intervention, établit un premier périmètre de protection. Une fois tous les intervenants sur les lieux, ceux-ci réévaluent conjointement ce périmètre. En tenant compte des objectifs de chacun (ex. : assurer la protection des intervenants, voir à la sécurité sur le réseau routier) et des contraintes imposées par l'événement, le policier contrôle la circulation et les accès de la zone temporaire de contrôle de la circulation. Pour sa part, le responsable des opérations de désincarcération (PC incendie) détermine le périmètre d'opération nécessaire pour la désincarcération et le met en place en collaboration avec le policier.</p> <p>B) Le policier et le responsable des opérations de désincarcération (PC incendie) déterminent de façon conjointe l'étanchéité du périmètre en fonction du type d'intervention.</p> <p>C) Durant l'intervention, le responsable des opérations de désincarcération (PC incendie) informe le policier des ressources spécialisées demandées sur les lieux, le cas échéant.</p> <p>D) Il est important que le responsable des opérations de désincarcération (PC incendie) informe le policier de toute modification qui doit être apportée au périmètre d'opération suivant l'évolution de la situation, et ce, afin que celui-ci puisse réévaluer son intervention policière.</p>
<b>ANALYSE DE LA SITUATION</b>
<p>E) Comme les intervenants n'arrivent pas nécessairement tous au même moment, il y a lieu de réviser les actions lors de l'arrivée de l'un d'eux.</p> <p>F) Chaque responsable des services policier, d'incendie et de santé se présentent et, ensemble, ils conviennent du canal de communication à utiliser sur les lieux, le cas échéant.</p> <p>G) Chaque fois qu'il y a un changement de responsable du côté policier, incendie ou santé, le nouveau responsable doit en informer ses vis-à-vis.</p> <p>H) Durant l'intervention, le policier, le responsable des opérations de désincarcération (PC incendie) et le technicien ambulancier s'échangent de l'information afin de faciliter le déroulement des opérations et maintiennent un contact constant.</p>
<b>ENQUÊTE POLICIÈRE</b>
<p>I) Le corps de police transmet au service d'incendie pour son rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le numéro de la plaque d'immatriculation et le type de véhicule désincarcéré;</li><li>• le nom et les coordonnées du policier responsable du dossier et le numéro de dossier.</li></ul>
<b>RÉCUPÉRATION DES VÉHICULES ACCIDENTÉS</b>
<p>J) L'autorisation du corps de police doit être donnée avant de récupérer les véhicules accidentés ou la pièce d'un véhicule. Le policier doit entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• s'assurer, auprès du service d'incendie, que les véhicules accidentés ne représentent plus un risque d'incendie;</li><li>• évaluer conjointement avec le service d'incendie la possibilité de rouvrir partiellement la route;</li><li>• autoriser la récupération des véhicules et s'assurer de la remise en état des lieux;</li><li>• rétablir la circulation sur le réseau routier lorsque toutes les conditions de sécurité sont réunies.</li></ul>

## 2.2 Les rôles et les responsabilités lors de la désincarcération d'une victime d'accident de la route

**Les rôles respectifs du service de sécurité incendie, de l'équipe spécialisée en désincarcération, du corps de police, des premiers répondants et du service ambulancier**

### **Service de sécurité incendie**

- Sauvetage des personnes en danger.
- Assistance au service ambulancier, aux premiers répondants et, au besoin, au service policier.
- Détermination des périmètres d'opération et d'accès interdit.
- Établissement d'une protection incendie sur les lieux de l'accident afin d'assurer la sécurité des victimes, des intervenants ainsi que des biens exposés aux risques d'explosion ou d'incendie.
- Communication à l'équipe spécialisée en désincarcération des procédures lors d'une intervention (lorsque cette équipe provient d'une organisation autre qu'un service d'incendie)<sup>5</sup>.
- Préservation des éléments de preuve pour l'enquête policière.

### **Équipe spécialisée en désincarcération**

- Sauvetage des personnes en danger.
- Assistance au service ambulancier et aux premiers répondants.
- Détermination des périmètres d'opération et d'accès interdit.
- Désincarcération des victimes.
- Préservation des éléments de preuve pour l'enquête policière.

### **Corps de police**

- Protection de la vie humaine.
- Établissement et maintien d'un service d'ordre.
- Contrôle de la circulation et des accès de la zone temporaire de contrôle de la circulation<sup>6</sup>.
- Assistance au service d'incendie, au service ambulancier et aux premiers répondants.
- Rétablissement de la circulation dans les meilleurs délais.
- Rédaction d'un rapport d'accident.
- Enquête policière.

5. Généralement, la désincarcération est effectuée par un service d'incendie. Néanmoins, il arrive que d'autres organisations offrent le service (ex. : entreprise privée, organisme sans but lucratif). L'équipe responsable d'assurer une protection incendie et l'équipe spécialisée en désincarcération peuvent provenir du même service d'incendie ou de services différents.
6. Lors d'une intervention d'urgence sur le réseau routier, le policier contrôle la circulation et les accès de la zone temporaire de contrôle de la circulation. Cette zone peut être constituée, selon le type de route, des sections suivantes : l'aire avancée d'avertissement, l'aire de transition, l'aire d'intervention (où se situe le périmètre d'opération) et l'aire de terminaison.

**Premiers répondants (si présents sur les lieux)**

- Stabilisation de l'état des victimes jusqu'à l'arrivée du service ambulancier.
- Assistance au service ambulancier.

**Service ambulancier**

- Intervention auprès des blessés.
- Identification des blessés majeurs et mineurs.
- Stabilisation de l'état des victimes.
- Détermination de l'ordre d'évacuation des victimes.
- Transport des blessés vers un centre hospitalier.

## Tableau 2.3

### Pratiques d'application

#### Responsabilités respectives des intervenants lors de la désincarcération d'une victime d'accident de la route

Service de sécurité incendie		Corps de police	Premiers répondants (si présents sur les lieux)	Service ambulancier
Protection incendie	Désincarcération			
<b>PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'informe de la présence d'une fuite ou d'un déversement de matières dangereuses ou de tout autre danger.</li> <li>▪ Détermine les périmètres d'opération et d'accès interdit et les réévalue au besoin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'informe de la présence d'une fuite ou d'un déversement de matières dangereuses ou de tout autre danger.</li> <li>▪ Détermine les périmètres d'opération et d'accès interdit et les réévalue au besoin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérifie la présence d'une fuite ou d'un déversement de matières dangereuses ou de tout autre danger et en informe le service d'incendie.</li> <li>▪ Contrôle la circulation et les accès de la zone temporaire de contrôle de la circulation.</li> <li>▪ Facilite l'accès aux véhicules d'urgence et de soutien ainsi qu'interdit l'accès aux personnes non autorisées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérifie la présence d'une fuite ou d'un déversement de matières dangereuses ou de tout autre danger et en informe le service d'incendie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérifie la présence d'une fuite ou d'un déversement de matières dangereuses ou de tout autre danger et en informe le service d'incendie.</li> </ul>
<b>SAUVETAGE/ÉVACUATION</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procède au sauvetage et à l'évacuation des personnes.</li> <li>▪ Peut accepter ou requérir l'aide de toute personne en mesure de l'assister.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procède au sauvetage et à l'évacuation des personnes.</li> <li>▪ Peut accepter ou requérir l'aide de toute personne en mesure de l'assister.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procède ou aide au sauvetage des personnes, seulement si les victimes sont directement en danger (feu, explosion, immersion dans l'eau, etc.), sans mettre sa propre intégrité physique en danger, jusqu'à l'arrivée du service ambulancier et du service d'incendie.</li> <li>▪ Peut accepter ou requérir l'aide de toute personne en mesure de l'assister.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stabilise l'état des victimes selon les protocoles d'intervention clinique établis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stabilise l'état des victimes selon les protocoles d'intervention clinique établis.</li> </ul>

**Tableau 2.3 (suite)**  
**Pratiques d'application**  
**Responsabilités respectives des intervenants lors de la désincarcération d'une victime d'accident de la route**

CIRCULATION AUTOMOBILE		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Peut interdire l'accès à une zone de protection, y interrompre ou en détourner la circulation ou soumettre celle-ci à des règles particulières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Peut interdire l'accès à une zone de protection, y interrompre ou en détourner la circulation ou soumettre celle-ci à des règles particulières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Peut interdire l'accès de tout véhicule ou de certains d'entre eux à un chemin public si des motifs d'urgence le justifient.</li> <li>▪ Analyse l'impact de la fermeture partielle ou complète de la route sur la fluidité de la circulation. Détermine, si nécessaire, les moyens permettant de dévier la circulation et d'en assurer le contrôle compte tenu du fait que l'impact d'une fermeture partielle ou complète de la route ne doit pas donner lieu à une situation plus problématique que l'événement lui-même, et ce, tant que le responsable des opérations de désincarcération (PC incendie) n'aura pas signifié la fin de ses opérations.</li> <li>○ Réseau routier de compétence provinciale : informe le ministère des Transports du Québec de la situation et lui demande, s'il y a lieu :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'installer une signalisation temporaire;</li> <li>- de faire appel aux médias pour annoncer la déviation de la circulation;</li> <li>- d'envoyer sur les lieux un de ses représentants afin d'évaluer l'impact sur l'infrastructure du réseau</li> </ul> </li> </ul>

Tableau 2.3 (suite)  
Pratiques d'application

Responsabilités respectives des intervenants lors de la désincarcération d'une victime d'accident de la route

			<p>routier;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Réseau routier de compétence municipale :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- informe les travaux publics et demande leur assistance pour installer une signalisation temporaire, au besoin.</li> </ul> </li> </ul>		
<b>ANALYSE DE LA SITUATION</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'assure que les autres intervenants requis ont été avisés.</li> <li>▪ Analyse la scène d'accident et évalue les risques présents et potentiels.</li> <li>▪ Assure une protection incendie sur les lieux de l'accident.</li> <li>▪ S'assure, avant de quitter les lieux, que les véhicules accidentés ne représentent plus un risque d'incendie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'assure que les autres intervenants requis ont été avisés.</li> <li>▪ Analyse la scène d'accident et évalue les risques présents et potentiels.</li> <li>▪ S'informe des priorités d'extraction des blessés auprès des techniciens ambulanciers.</li> <li>▪ Détermine les stratégies d'intervention à mettre en œuvre pour la désincarcération.</li> <li>▪ Stabilise les véhicules à désincarcérer.</li> <li>▪ Effectue la désincarcération en respectant les méthodes de travail sécuritaire.</li> <li>▪ Extripe des véhicules accidentés les victimes selon l'ordre de priorité déterminé par les techniciens ambulanciers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'assure que les autres intervenants requis ont été avisés.</li> <li>▪ Analyse la scène d'accident et évalue les risques présents et potentiels.</li> <li>▪ Observe et note l'état des lieux (présence de traces de freinage, position des véhicules, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'assure que les autres intervenants requis ont été avisés.</li> <li>▪ Évalue les risques présents et potentiels des victimes.</li> <li>▪ Détermine, en l'absence des techniciens ambulanciers, les priorités d'intervention selon les protocoles d'intervention clinique.</li> <li>▪ Transfère la responsabilité des interventions cliniques aux techniciens ambulanciers dès leur arrivée sur les lieux.</li> <li>▪ Assiste les techniciens ambulanciers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'assure que les autres intervenants requis ont été avisés.</li> <li>▪ Évalue les risques présents et potentiels ainsi que l'état des victimes.</li> <li>▪ Détermine les priorités d'intervention selon les protocoles d'intervention clinique.</li> <li>▪ Détermine l'ordre de priorité dans lequel les victimes doivent être extirpées.</li> <li>▪ Suggère à l'équipe de désincarcération la position dans laquelle la victime devrait être extirpée.</li> <li>▪ Assure dans les plus brefs délais le transport des victimes vers un centre hospitalier.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fait appel aux ressources spécialisées nécessaires selon l'événement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fait appel aux ressources spécialisées nécessaires selon l'événement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fait appel aux ressources spécialisées nécessaires selon l'événement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fait appel aux ressources spécialisées nécessaires selon l'événement.</li> </ul>		

**Tableau 2.3 (suite)**  
**Pratiques d'application**  
**Responsabilités respectives des intervenants lors de la désincarcération d'une victime d'accident de la route**

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tient compte des consignes du policier concernant la protection de la scène d'accident.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tient compte des consignes du policier concernant la protection de la scène d'accident.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Donne des consignes concernant la protection de la scène d'accident dans les cas où une enquête policière est requise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tient compte des consignes du policier concernant la protection de la scène d'accident.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tient compte des consignes du policier concernant la protection de la scène d'accident.</li> </ul>
<b>ENQUÊTE POLICIÈRE</b>				
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rédige le rapport d'accident.</li> <li>▪ Amorce le processus d'enquête policière, notamment en recueillant les témoignages des occupants des véhicules accidentés et des témoins ainsi qu'en recueillant la déclaration des conducteurs des véhicules impliqués dans l'accident et obtient leurs coordonnées.</li> <li>▪ Prend les moyens pour protéger les lieux une fois la désincarcération terminée en vue de conserver les éléments de preuve et transmet les renseignements recueillis à l'enquêteur, le cas échéant.</li> <li>▪ S'assure que la scène d'accident sera examinée le plus rapidement possible.</li> <li>▪ Avise le bureau du coroner si l'accident a causé le décès d'une personne.</li> <li>▪ Transmet certains renseignements au service d'incendie pour son rapport.</li> </ul>		

## Tableau 2.4

### Précisions sur les responsabilités des intervenants lors de la désincarcération d'une victime d'accident de la route

PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ
<p>A) Le policier, le pompier, le technicien ambulancier ou le premier répondant, premier arrivé sur les lieux de l'intervention, établit un premier périmètre de protection. Une fois tous les intervenants sur les lieux, ceux-ci réévaluent conjointement ce périmètre. En tenant compte des objectifs de chacun (ex. : assurer la protection des intervenants, voir à la sécurité sur le réseau routier) et des contraintes imposées par l'événement, le policier contrôle la circulation et les accès de la zone temporaire de contrôle de la circulation. Pour sa part, le responsable des opérations de désincarcération (PC incendie) détermine le périmètre d'opération nécessaire pour la désincarcération et le met en place en collaboration avec le policier.</p> <p>B) Le policier et le responsable des opérations de désincarcération (PC incendie) déterminent de façon conjointe l'étanchéité du périmètre en fonction du type d'intervention.</p> <p>C) Durant l'intervention, le responsable des opérations de désincarcération (PC incendie) informe le policier des ressources spécialisées demandées sur les lieux, le cas échéant.</p> <p>D) Il est important que le responsable des opérations de désincarcération (PC incendie) informe le policier de toute modification qui doit être apportée au périmètre d'opération suivant l'évolution de la situation, et ce, afin que celui-ci puisse réévaluer son intervention policière.</p>
ANALYSE DE LA SITUATION
<p>E) Comme les intervenants n'arrivent pas nécessairement tous au même moment, il y a lieu de réviser les actions lors de l'arrivée de l'un d'eux.</p> <p>F) Chaque responsable des services policier, d'incendie et de santé se présentent et, ensemble, ils conviennent du canal de communication à utiliser sur les lieux, le cas échéant.</p> <p>G) Chaque fois qu'il y a un changement de responsable du côté policier, incendie ou santé, le nouveau responsable doit en informer ses vis-à-vis.</p> <p>H) Durant l'intervention, le policier, le responsable des opérations de désincarcération (PC incendie) et le technicien ambulancier s'échangent de l'information afin de faciliter le déroulement des opérations et maintiennent un contact constant.</p>
ENQUÊTE POLICIÈRE
<p>I) Le corps de police transmet au service d'incendie pour son rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le numéro de la plaque d'immatriculation et le type de véhicule désincarcéré;</li><li>• le nom et les coordonnées du policier responsable du dossier et le numéro de dossier.</li></ul>
RÉCUPÉRATION DES VÉHICULES ACCIDENTÉS
<p>J) L'autorisation du corps de police doit être donnée avant de récupérer les véhicules accidentés ou la pièce d'un véhicule. Le policier doit entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• s'assurer, auprès du service d'incendie, que les véhicules accidentés ne représentent plus un risque d'incendie;</li><li>• évaluer conjointement avec le service d'incendie la possibilité de rouvrir partiellement la route;</li><li>• autoriser la récupération des véhicules et s'assurer de la remise en état des lieux;</li><li>• rétablir la circulation sur le réseau routier lorsque toutes les conditions de sécurité sont réunies.</li></ul>

## 2.3 Les risques

Lors d'un accident ou d'un feu de véhicule routier, les pompiers, les victimes et les autres personnes présentes sur les lieux sont exposés à des risques qui peuvent menacer leur santé et leur sécurité. Ces risques peuvent être contrôlés par des méthodes de travail sécuritaires et des mesures préventives.

### Risque | **Déploiement soudain du coussin de sécurité** lors des opérations de désincarcération

#### **Personnes concernées**

Pompiers, victimes, autres intervenants sur les lieux

#### **Moyens de contrôle**

- Débrancher les deux câbles de la batterie en commençant par le négatif. (Sur certains modèles de véhicules, la désactivation complète peut prendre plus de 40 minutes.)
- Ne pas percer ni découper le moyeu central du volant et le tableau de bord du côté passager.
- Éviter de se placer, ou de placer des outils, entre la victime et le volant ou le tableau de bord.

### Risque | **Irritations des yeux et de la peau**

**Cause :** résidus poudreux (poudre de talc, fécule de maïs, hydroxyde de sodium) produits par le déploiement du coussin de sécurité.

#### **Personnes concernées**

Pompiers, victimes, autres intervenants sur les lieux

#### **Moyens de contrôle**

- Porter les gants de protection.
- Abaisser la visière du casque.
- Éviter de porter les mains à la figure.
- Protéger la victime avec un écran de protection.
- Manœuvrer prudemment le coussin.

### Risque | **Projection d'éclats de verre et de métal** lors des opérations de désincarcération

#### **Personnes concernées**

Pompiers, victimes, autres intervenants sur les lieux

#### **Moyens de contrôle**

- Utiliser correctement les outils de désincarcération<sup>7</sup>.
- Protéger la victime avec un écran de protection.

1. L'utilisation de ces outils hydrauliques comporte aussi des risques particuliers.

- Risque** | **Incendie**  
**Cause** : carburant répandu et présence de nombreuses sources d'ignition.  
**Personnes concernées**  
Pompiers, victimes, autres intervenants  
**Moyens de contrôle**  
- Arroser le carburant répandu sur la chaussée.  
- Éliminer les sources d'ignition.  
- Répandre un produit absorbant, et le récupérer à la fin des opérations.
- Risque** | **Explosion d'un gaz liquéfié sous pression (BLEVE)**  
**Cause** : réservoir de gaz liquéfié exposé à la chaleur.  
**Personnes concernées**  
Voir la section 7.1 de la présente partie pour de l'information relative à la BLEVE  
**Moyens de contrôle**  
Voir la section 7.1 de la présente partie pour de l'information relative à la BLEVE
- Risque** | **Intoxication**  
**Cause** : inhalation de la fumée provenant des produits combustibles ou de vapeurs toxiques se dégageant de la batterie du véhicule (acide, hydroxyde de potassium liquide (KOH), etc.).  
**Personnes concernées**  
Personnes exposées à la fumée ou aux vapeurs  
**Moyens de contrôle**  
- Porter un appareil de protection respiratoire en tout temps au cours de l'intervention.  
- Ventiler l'habitacle et le coffre arrière du véhicule.  
- Débrancher les batteries du véhicule pour éviter que les fils surchauffent.
- Risque** | **Se faire blesser par le déplacement du véhicule accidenté**  
**Cause** : mauvaise stabilisation du véhicule entraînant son déplacement.  
Redémarrage automatique d'un véhicule électrique ou hybride dont le moteur électrique est demeuré sous tension (certains modèles peuvent redémarrer d'eux-mêmes lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée).  
**Personnes concernées**  
Pompiers, victimes et autres intervenants.

### Moyens de contrôle

- Stabiliser le véhicule selon les méthodes conventionnelles de sorte qu'il reste immobile durant les opérations.
- Neutraliser le véhicule électrique ou hybride selon la méthode prescrite (voir la tactique « dégager les victimes coincées »). Un véhicule électrique ou hybride n'émet pas nécessairement de bruit lorsqu'il est sous tension et il peut redémarrer.

### **Risque** | **Se faire heurter par un véhicule en circulation**

**Cause** : conditions météorologiques (mauvaise visibilité, chaussée glissante, etc.). Périmètre de sécurité mal établi (p. ex. : les fusées éclairantes sont mal positionnées, ce qui laisse un temps de réaction insuffisant aux conducteurs pour freiner).

#### **Personnes concernées**

Pompiers, victimes, autres intervenants, passants

#### Moyens de contrôle

- À l'aide des véhicules d'urgence, créer un bouclier pour protéger les intervenants de la circulation.
- À l'aide de fusées éclairantes, de véhicules de police, etc., prévenir les automobilistes d'un accident et les obliger à ralentir.
- Si possible, demander aux policiers de dévier la circulation de sorte qu'elle s'éloigne complètement du lieu de l'intervention.

### **Risque** | **Électrisation et électrocution (véhicules électriques et hybrides)**

**Cause** : contact avec des câbles ou un boîtier électronique endommagés. Liaison entre les bornes positive et négative des batteries de traction à haute tension.  
Court-circuit provoqué par les opérations de désincarcération.

#### **Personnes concernées**

Pompiers, autres intervenants

#### Moyens de contrôle

- Porter des gants diélectriques
- Éliminer les sources d'ignition
- Découper le véhicule électrique ou hybride aux endroits adéquats

## 2.4 Les tactiques

Lors d'un accident ou d'un feu de véhicule, le responsable des opérations doit déterminer les tactiques à mettre en œuvre en fonction des priorités et de la stratégie qu'il a retenues. Ces tactiques reconnues, associées à des méthodes de travail sécuritaires, doivent aussi permettre de protéger les victimes et le personnel qui accomplit les tâches demandées.

### **Circonscrire le feu**

Éteindre le feu au moyen de l'agent extincteur approprié.

**But :** Éviter que l'incendie se propage et limiter les dommages.

**Méthode :** **Pour un véhicule conventionnel :** les agents extincteurs recommandés sont l'eau ou la mousse.

**Pour un véhicule électrique ou hybride :**

- L'agent extincteur recommandé est l'eau.
- Débrancher le véhicule s'il est en mode de charge.
- Utiliser une grande quantité d'eau afin de bien circonscrire l'incendie et de refroidir les boîtiers de batterie, qui pourraient être atteints par la chaleur rayonnante.
- Se méfier de l'accumulation de gaz provenant des batteries en feu. Dans un tel cas, ventiler l'habitacle et le coffre arrière du véhicule.

### **Contrôle du site**

Établir les périmètres de sécurité et les zones de travail nécessaires aux opérations.

**But :** Gérer l'intervention de façon efficace et sécuritaire.

**Méthode :** Utiliser les rubans de couleur appropriés.

### **Dégager les victimes coincées à l'intérieur du véhicule**

Sortir les victimes du véhicule à l'aide des outils de désincarcération.

**But :** Faire transporter les victimes vers un centre hospitalier afin qu'elles reçoivent des soins le plus rapidement possible.

**Méthode :** **Pour un véhicule conventionnel :** accéder à l'habitacle en tenant compte de l'espace de déploiement des coussins de sécurité. Éviter de se placer ou de placer des outils entre la victime et le volant ou le tableau de bord.

**Pour un véhicule électrique ou hybride :** neutraliser le véhicule comme s'il était demeuré sous tension. Pour couper l'alimentation du véhicule :

- Vérifier s'il s'agit d'un véhicule électrique ou hybride.
- Débrancher le véhicule s'il est en mode de charge.
- Placer le sélecteur de vitesse à la position P ou N, fermer le contact et retirer la clé du contact.

**Important :** Si l'accès à la clé est impossible ou si elle ne peut être retirée du contact, enlever le fusible principal ou le relais en utilisant des gants diélectriques.

**Important** : Les voyants du tableau de bord éteints ne signifient pas nécessairement que les batteries de traction, alimentées en haut voltage, sont hors tension. Par conséquent, effectuer les manoeuvres comme si les fils étaient toujours sous tension.

Débrancher la batterie auxiliaire de 12 volts pour mettre les coussins de sécurité et les autres accessoires du véhicule hors tension.

Enlever la prise de service ou mettre le commutateur principal à la position OFF en utilisant des gants diélectriques. Le véhicule est alors hors tension.

Découper le véhicule aux endroits adéquats (c'est-à-dire à un endroit où il n'y a pas de câble haute tension). Il est préférable de se limiter à la partie supérieure du véhicule et de ne pas toucher au plancher, au tablier ou au coffre arrière, puisque les câbles haute tension passent généralement par ces endroits. Toutefois, si l'intervention nécessite une découpe hors des zones désignées, déterminer l'emplacement des câbles haute tension avant d'entreprendre les opérations de désincarcération.

### **Jets de protection**

Déterminer le nombre de jets nécessaire selon la méthode d'alimentation en eau disponible.

**But** : Protéger les victimes et le personnel d'intervention contre le risque d'incendie, principalement dû à la présence de carburant et de sources d'ignition.

### **Stabiliser le véhicule**

Stabiliser le véhicule accidenté au moyen de pièces de bois, de cales, de vérins, de coussins de levage ou autres.

**But** : Prévenir l'aggravation de l'état des victimes et protéger les personnes effectuant le sauvetage.

### **Contrôler le risque de contamination**

Confiner une matière dangereuse dans un secteur défini, après son déversement, au moyen d'une barrière physique temporaire ou permanente.

**But** : Assurer la sécurité du personnel, de la population et de l'environnement exposés à la contamination.

**Méthode** : **Pour une automobile** : Répandre un produit absorbant et le récupérer à la fin des opérations.

**Pour un véhicule transporteur** : Si un accident mettant en cause un véhicule transporteur entraîne un déversement important, l'opération devient une intervention en présence de matières dangereuses (voir section 7 de la présente partie pour plus d'information).

## Section 3

### alerte à la bombe

#### 3.1 Les risques

Une alerte à la bombe est une intervention policière. Les pompiers doivent respecter les consignes de sécurité et agir en soutien aux services policiers. Lors d'une alerte à la bombe, tous les intervenants

et les citoyens qui se trouvent à proximité sont exposés au risque d'explosion. Ce risque peut être contrôlé par des méthodes de travail sécuritaires et des mesures préventives.

#### Risque | Explosion de la bombe

Selon le type de bombe, cela peut produire une déflagration, une onde de choc ou un incendie.

##### **Personnes concernées**

Pompiers, autres intervenants sur les lieux, citoyens

##### **Moyens de contrôle**

- Ne pas transmettre ni recevoir de communications radio, par téléavertisseur ou cellulaire dans un rayon de 50 mètres de l'endroit de l'appel.
- Garder les cellulaires et les téléavertisseurs fermés.
- Mettre en œuvre une stratégie défensive.
- Respecter le périmètre de police.
- Ne pas toucher ni déplacer un colis suspect.

#### 3.2 Les tactiques

Lorsque la situation le justifie, le responsable des opérations doit mettre en œuvre des tactiques reconnues qui, associées à des méthodes de travail sécuritaires,

doivent aussi permettre de protéger les citoyens et le personnel qui accomplit les tâches demandées.

#### Circonscrire le feu

Éteindre le feu en utilisant des jets installés en position stratégique.

**But :** Éviter que l'incendie causé par l'explosion de la bombe se propage et limiter les dommages.

## Évacuation

Mettre à l'abri les occupants des bâtiments qui risquent d'être touchés par l'explosion et éloigner toutes les personnes non autorisées du périmètre de police.

**But :** Protéger la vie des citoyens contre le risque d'explosion de la bombe.

**Important :** Lors d'une alerte à la bombe, la décision d'évacuer un bâtiment ne relève pas du service d'incendie mais du service de police. Toutefois, le personnel du service d'incendie peut collaborer à l'évacuation.

## Jets de protection

Installer le nombre de jets nécessaires selon l'évaluation du potentiel calorifique des bâtiments exposés.

**But :** Protéger le personnel, circonscrire l'incendie et limiter les dommages.

## Section 4

# feu de cheminée

### 4.1 Les risques

Lors d'un feu de cheminée, les pompiers peuvent subir des brûlures et des blessures pendant les opérations de ramonage. De plus, s'il n'est pas contrôlé, un feu de cheminée peut se propager dans les murs intérieurs et à la toiture

du bâtiment. Des tisons peuvent aussi s'échapper de la cheminée et se propager par le vent sur les toitures des bâtiments avoisinants. Ces risques peuvent être contrôlés par des méthodes de travail sécuritaires et des mesures préventives.

#### Risque | Tisons qui s'échappent de la cheminée

##### **Personnes concernées**

Pompiers assignés au ramonage

##### **Moyens de contrôle**

- Porter des gants de ramonage et des lunettes ou une visière de protection.
- Éviter de se mettre le visage au-dessus de la cheminée.

#### Risque | Chute

##### **Personnes concernées**

Pompiers sur le toit et assignés au ramonage

##### **Moyens de contrôle**

- S'amarrer, s'accroupir et ramper.
- Bien fixer l'échelle portative au bâtiment.

### 4.2 Les tactiques

Lors d'un feu de cheminée, le responsable des opérations doit déterminer les tactiques à mettre en œuvre en fonction des priorités et de la stratégie qu'il a

retenues. Ces tactiques reconnues, associées à des méthodes de travail sécuritaires, doivent aussi permettre de protéger le personnel qui accomplit les tâches demandées.

#### Exploration

S'assurer que le feu ne s'est pas propagé à l'intérieur des murs adjacents à la cheminée, au toit, à l'entretoit ou aux bâtiments voisins, par une vérification visuelle et par le toucher.

But : Éviter que l'incendie se propage.

<b>Ramoner la cheminée</b>	<p>Raclar les parois intérieures de la cheminée au moyen d'un outil de ramonage approprié et éteindre à l'extérieur les tisons récupérés à la base du foyer ou de la cheminée.</p> <p><b>But :</b> Éteindre le feu dans la cheminée et éviter que l'incendie se propage.</p> <p><b>Important :</b> Il faut s'assurer que le feu est bien éteint en vérifiant l'intérieur des parois de la cheminée à l'aide du miroir.</p>
<b>Jets de protection</b>	<p>Déterminer le nombre de jets nécessaires.</p> <p><b>But :</b> Protéger le personnel, circonscrire l'incendie et limiter les dommages.</p>

## Section 5

# incendie de bâtiment

## 5.1 Les rôles et les responsabilités lors d'un incendie de bâtiment

### Les rôles respectifs du service de sécurité incendie et du corps de police

#### Service de sécurité incendie

- Sauvetage des personnes en danger.
- Lutte contre l'incendie.
- Détermination des périmètres d'opération et d'accès interdit.
- Limitation des dommages matériels et environnementaux.
- Détermination du point d'origine, de la cause probable et des circonstances immédiates de l'incendie ou communication, au corps de police compétent sur le territoire, de tout incendie correspondant à l'un des cas spécifiés à l'article 45 de la *Loi sur la sécurité incendie*.
- Préservation des indices pour la recherche des causes d'incendie ou des éléments de preuve pour l'enquête policière.

#### Corps de police

- Protection de la vie humaine.
- Établissement et maintien d'un service d'ordre.
- Maintien du respect du périmètre d'opération dont les limites sont déterminées par le service d'incendie.
- Assistance au service d'incendie.
- Enquête policière conformément aux lois en vigueur.

#### Pratiques d'application

### Responsabilités respectives des intervenants lors d'un incendie de bâtiment

Voir à ce sujet les tableaux 2.1 et 2.2 de la présente partie, section 2 « accident ou feu de véhicule ».

## 5.2 Les risques

L'incendie de bâtiment est l'une des interventions les plus courantes du service d'incendie. De nombreux risques qui peuvent mettre en péril la sécurité des pompiers sont

associés à ce type d'intervention. Ces risques peuvent être contrôlés par des méthodes de travail sécuritaires et des mesures préventives.

### Risque | Chute

#### **Personnes concernées**

Pompiers assignés à des tâches en bordure d'un toit, sur un balcon, à l'intérieur d'un bâtiment aux planchers défoncés, etc.

#### **Moyens de contrôle**

- S'amarrer, s'accroupir, ramper.
- Vérifier, informer.
- S'éclairer et repérer adéquatement les voies d'issue.

### Risque | Désorientation

Causes :

- Méconnaissance des lieux
- Mauvaise visibilité

Le personnel risque ainsi de demeurer trop longtemps dans le bâtiment et de s'exposer à d'autres risques.

#### **Personnes concernées**

Pompiers à l'intérieur du bâtiment

#### **Moyens de contrôle**

- Localiser le lieu d'origine du feu.
- Ventiler les lieux.
- Prévoir une sortie de retrait d'urgence.
- Utiliser une ligne de vie (câble, jet).
- Inscrire les numéros d'étage sur les portes d'escalier utilisées.
- Analyser les plans d'étage.
- Transmettre régulièrement sa position au PC.
- Demeurer avec son équipe de travail.

## Risque

### **Effondrement et chute des composantes du bâtiment**

(murs extérieurs, parement de briques, corniche, soffite, balcon, auvent, pancarte de publicité, cheminée, éclats de verre, antennes, etc.)

Important : Le risque est plus élevé pour les bâtiments vacants, dangereux ou à risques particuliers.<sup>9</sup>

#### **Personnes concernées**

Pompiers et personnel autour du bâtiment

#### **Moyens de contrôle**

- Installer les périmètres d'accès interdit.
- Informer le personnel des dangers.
- Limiter la présence de personnel autour du bâtiment.
- Prévenir avant de projeter à l'extérieur matériaux, meubles ou éclats de verre.

## Risque

### **Effondrement de structure**

Important : Le risque est plus élevé pour les bâtiments vacants, dangereux ou à risques particuliers.<sup>10</sup>

#### **Personnes concernées**

Pompiers à l'intérieur et personnel autour du bâtiment

#### **Moyens de contrôle**

- Évaluer périodiquement le risque d'effondrement.<sup>11</sup>
- Installer les périmètres d'accès interdit.
- Limiter la présence de personnel autour du bâtiment.
- Adopter une stratégie défensive, si nécessaire (retrait stratégique).
- Retirer les équipes dès que le danger est imminent : retrait prioritaire (code rouge).
- Positionner les véhicules à une distance sécuritaire du bâtiment.

9. Un bâtiment vacant est inhabité et inoccupé. Il est habituellement barricadé et les services (eau, électricité, gaz, etc.) y sont interrompus. Un bâtiment dangereux est vacant et sa stabilité structurale, sa résistance au feu et ses éléments porteurs sont détériorés. Un bâtiment à risques particuliers est habité et occupé, mais comporte une ou des particularités qui peuvent compromettre la sécurité des pompiers.

10. Idem

11. Éléments à évaluer : le type de bâtiment (combustible ou incombustible), sa résistance au feu, l'état de ses structures (poutres, colonnes, solives, fermes, divisions), l'effet de l'incendie et de la lutte contre l'incendie, les charges vives et mortes, les signes de dégradation (compressions, tensions, cisaillements, flexions, flambages).

**Risque****Électrisation et électrocution**

Cause : échelle dressée trop près des conducteurs électriques

**Personnes concernées**

Pompiers assignés à l'échelle portative ou aérienne

**Moyens de contrôle**

Respecter les distances sécuritaires lorsqu'on dresse les échelles :

- Basse tension  
120 à 600 volts : 1 mètre
- Moyenne tension  
750 à 34 500 volts : 3 mètres
- Haute tension  
44 000 à 125 000 volts : 3 mètres  
125 000 à 250 000 volts : 5 mètres  
250 000 à 550 000 volts : 8 mètres  
550 000 volts et plus : 12 mètres

**Risque****Embrasement sporadique (*rollover*)**

Signe précurseur d'un embrasement généralisé. Roulement du mélange de flammes et de fumée observable dans la partie supérieure d'une porte intérieure, d'une issue ou d'un plafond.

**Personnes concernées**

Pompiers à l'intérieur du bâtiment

**Moyens de contrôle**

- Bien coordonner les tactiques de ventilation et d'attaque.

**Risque****Embrasement généralisé (*flashover*)**

Combustion rapide de la fumée et des gaz accumulés dans une pièce. La fumée, les gaz et les objets contenus dans la pièce atteignent leur température d'ignition par l'effet du rayonnement thermique et s'enflamment de façon simultanée.

**Personnes concernées**

Pompiers à l'intérieur du bâtiment

**Moyens de contrôle**

- Bien coordonner les tactiques de ventilation et d'attaque.

**Risque** | **Embrassement successif (*flameover*)**

Combustion rapide et successive de la surface des objets combustibles contenus dans une même pièce. Se produit généralement dans une pièce surchauffée mais sans trop de fumée. De façon successive, la surface des objets qui atteignent leur température d'ignition s'enflamme. Un embrassement successif peut se produire après un embrassement généralisé.

**Personnes concernées**

Pompiers à l'intérieur du bâtiment

**Moyens de contrôle**

- Bien coordonner les tactiques de ventilation et d'attaque.

**Risque** | **Explosion de fumée (*backdraft*)**

Combustion rapide des gaz chauds et de la fumée accumulés dans une pièce mal ventilée. Une explosion de fumée peut survenir sans présence de flammes; elle peut produire une boule de feu.

**Conditions nécessaires :**

- accumulation de fumée
- température élevée (limite inférieure d'explosion LIE : 12,5 % ; limite supérieure LSE : 74 %) (température d'ignition du CO : 609° C)
- faible pourcentage d'oxygène
- apport soudain d'air frais dans la pièce mal ventilée

**Personnes concernées**

Pompiers à l'intérieur et personnel autour du bâtiment

**Moyens de contrôle**

- Bien coordonner les tactiques de ventilation et d'attaque.

**Important :** La ventilation doit précéder l'attaque afin d'éviter de produire un apport d'air qui pourrait causer l'explosion de fumée.

**Risque** | **Explosion de poussières**

Les travaux de sciage, sablage, meulage, broyage, ponçage et la manutention (vidange ou remplissage de bacs de récupération et de silos; pelletage; tamisage) de matières combustibles produisent des poussières qui restent en suspension dans l'air.

Généralement, une explosion primaire de faible intensité ébranle le bâtiment, soulève les poussières accumulées sur le sol et décolle les poussières des murs. La concentration de poussière dans l'air devient alors suffisante pour produire des explosions secondaires successives, dont le souffle peut détruire les charpentes en béton armé et se propager dans tout le bâtiment.

**Personnes concernées**

Pompiers à l'intérieur, personnel autour du bâtiment et autres intervenants sur les lieux

### Moyens de contrôle

- Ne pas activer d'interrupteur de courant électrique.
- Fermer le système de ventilation.
- Évacuer le bâtiment.
- Limiter le nombre d'intervenants à l'intérieur du bâtiment.
- Utiliser un agent extincteur approprié selon la nature des poussières enflammées (poussières métalliques : agent inerte ou extincteur de classe D; matières organiques: eau).
- Humecter le nuage de poussière à l'aide d'un jet diffusé.

### **Risque** | **Intoxication**

Cause : inhalation des produits de combustion

#### **Personnes concernées**

Pompiers exposés à la fumée

#### Moyens de contrôle

- Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive en tout temps au cours de l'intervention.
- Ventiler les lieux.

### **Risque** | **Ondes électromagnétiques**

Les ondes électromagnétiques sont produites par les antennes servant à la radiodiffusion, la télédiffusion et aux télécommunications.

Seules les antennes émettrices comportent des risques. Elles sont généralement localisées sur le toit des édifices. Les antennes réceptrices et combinées (émettrice/réceptrice) sont de puissance faible et comportent très peu de risques.

Fréquences inférieures à 100 kHz :  
sensations de fourmillement

Fréquences supérieures à 100 kHz :  
brûlures, tétanie respiratoire, effets cardiaques

#### **Personnes concernées**

Pompiers assignés sur le toit et à l'échelle portative ou aérienne

#### Moyens de contrôle

- Demander au responsable des installations de couper l'alimentation électrique, si nécessaire. Obtenir la confirmation avant de procéder.
- Ne pas déployer d'unité d'élévation en face de l'antenne et dans son champ de rayonnement électromagnétique.
- Suivre les recommandations des pictogrammes près des antennes.

## 5.3 Les tactiques

Lors d'un incendie de bâtiment, le responsable des opérations doit déterminer les tactiques à mettre en œuvre en fonction des priorités et de la stratégie qu'il a retenues. Ces tactiques reconnues, associées à des méthodes de travail sécuritaires, doivent aussi permettre de protéger les victimes, s'il y a lieu, et le personnel qui accomplit les tâches demandées.

<b>Alimentation en eau</b>	<p>Alimenter les lances, les gicleurs automatiques ou les robinets d'incendie aux débits et aux pressions nécessaires.</p> <p><b>But :</b> Assurer l'alimentation en eau nécessaire pour circonscrire l'incendie.</p> <p><b>Méthode :</b> Dynamique ou statique</p> <p><b>Important :</b> L'alimentation des systèmes de gicleurs automatiques et de robinets d'incendie exige le raccordement de l'autopompe au collecteur du bâtiment et à la borne d'incendie la plus proche.</p>
<b>Attaque intérieure</b>	<p>Appliquer une méthode d'attaque reconnue.</p> <p><b>But :</b> Faciliter les opérations de reconnaissance, de sauvetage et d'évacuation, protéger le personnel et circonscrire l'incendie.</p> <p><b>Méthode :</b> attaque directe, indirecte ou combinée.</p>
<b>Contrôle des ascenseurs</b>	<p>Déterminer l'utilisation des ascenseurs selon les besoins et les circonstances de l'intervention (évacuation, ventilation, transport de personnel et d'équipements, etc.) et actionner les ascenseurs à l'aide du dispositif manuel de contrôle.</p> <p><b>But :</b> Éviter les blessures aux pompiers et aux occupants; utiliser les ascenseurs en fonction des priorités.</p>
<b>Contrôle du site</b>	<p>Établir les périmètres de sécurité et les zones nécessaires aux opérations.</p> <p><b>But :</b> Gérer l'intervention de façon efficace et sécuritaire.</p>
<b>Déblai</b>	<p>Enlever les décombres; rechercher et éteindre les restes de l'incendie.</p> <p><b>But :</b> Éviter la reprise des flammes.</p>
<b>Entrée forcée</b>	<p>Entrer dans le bâtiment en forçant la serrure, les charnières, le cadre d'une fenêtre, en brisant une vitre, en défonçant un plancher, un mur, une cloison ou tout autre obstacle avec les outils d'effraction appropriés.</p> <p><b>But :</b> Procéder aux opérations urgentes de sauvetage et de lutte à l'incendie.</p>
<b>Évacuation</b>	<p>Diriger les occupants du bâtiment dans un endroit sécuritaire, à l'extérieur ou à l'intérieur du bâtiment, qui n'est pas menacé par la propagation et les risques de l'incendie.</p> <p><b>But :</b> Protéger la vie des occupants contre les risques de l'incendie.</p>

<b>Jets de protection</b>	Installer le nombre de jets nécessaire selon la méthode d'alimentation en eau disponible.
	<b>But</b> : Protéger le personnel assigné à l'attaque initiale, permettre l'évacuation et le sauvetage, s'il y a lieu, et limiter la propagation de l'incendie.
<b>Localisation de l'incendie</b>	Rechercher les signes extérieurs apparents comme la fumée et les flammes; si nécessaire, poursuivre la recherche à l'intérieur du bâtiment.
	<b>But</b> : Localiser précisément l'incendie et évaluer son ampleur afin de déterminer les priorités, les risques, les stratégies, les tactiques nécessaires, etc.
<b>Mise hors tension</b>	Faire mettre hors tension les installations électriques aériennes ou souterraines (puits d'accès, puits de transformateur, puits de raccordement, fosse de drainage).
	<b>But</b> : Permettre au personnel de mener les opérations en toute sécurité, sans danger d'électrocution ou d'électrisation.
<b>Protection</b>	Protéger les biens contenus dans le bâtiment à l'aide de bâches; fermer les services d'eau, d'électricité et de gaz naturel; éclairer les lieux; évacuer l'eau accumulée et, à la fin de l'intervention, faire barricader le bâtiment incendié, s'il y a lieu. Il faut aviser le propriétaire qu'il est responsable de faire barricader le bâtiment.
	<b>But</b> : Sauvegarder les biens; limiter les dégâts causés par le feu et les opérations de lutte à l'incendie et protéger le bâtiment contre le vandalisme.
<b>Recherche des causes de l'incendie</b>	Rechercher et préserver tout indice susceptible de déterminer la cause de l'incendie.
	<b>But</b> : Déterminer la cause de l'incendie.
<b>Reconnaissance</b>	Retrouver les personnes qui pourraient avoir besoin d'être secourues à l'intérieur du bâtiment et vérifier s'il y a eu une propagation verticale ou horizontale de la fumée, des flammes et des gaz chauds.
	<b>But</b> : Protéger les vies; prévenir et enrayer la propagation.
<b>Regrouper et fournir les équipements</b>	Regrouper les équipements nécessaires à l'intervention dans un endroit réservé à cette fin et fournir le matériel au personnel des opérations. On procède également au remplissage et au changement des bouteilles des appareils respiratoires dans cet endroit.
	<b>But</b> : Faciliter le travail du personnel et accélérer les opérations.

## **Sauvetage**

Sauver les personnes menacées par les risques de l'incendie.

**But** : Protéger la vie des personnes menacées par l'incendie.

**Méthode** : Avant de procéder au sauvetage, il faut prendre connaissance des faits, évaluer la propagation, les risques, les moyens disponibles pour effectuer le sauvetage et établir un plan d'action.

## **Ventilation**

Évacuer l'air chaud, la fumée et les gaz toxiques enfermés dans une pièce ou dans un bâtiment pour les remplacer par de l'air frais.

**But** : Prévenir les risques d'une explosion de fumée (*backdraft*), d'embrasement sporadique (*rollover*), simultané (*flashover*) et successif (*flameover*); faciliter les opérations d'attaque, de sauvetage, de reconnaissance et d'évacuation et limiter la propagation des flammes, de la chaleur et de la fumée.

**Méthode** : naturelle, mécanique ou hydrodynamique.

**Important** : Dans plusieurs bâtiments de grande hauteur, on peut se servir du système de ventilation de l'édifice. Il faut alors contacter la personne responsable du contrôle du système.

## Section 6

# incendie dans un poste d'exploitation électrique

## 6.1 Les risques

Lors d'un incendie dans un poste d'exploitation électrique, les structures de métal, les transformateurs, les conducteurs électriques, les isolateurs et autres équipements qui s'y trouvent comportent des risques pour la sécurité des pompiers. Ces risques peuvent être contrôlés par des méthodes de travail sécuritaires et des mesures préventives.

### Risques | Effondrement des structures de métal

#### Éclatement de la porcelaine

La porcelaine qui entoure les conducteurs et les isolateurs se compare à du verre brisé lorsqu'elle éclate.

#### Personnes concernées

Pompiers, autres intervenants

#### Moyens de contrôle

- Refroidir les structures métalliques seulement après avoir obtenu la confirmation que le courant a été interrompu.
- Évaluer périodiquement le risque d'effondrement.
- Établir les périmètres de sécurité.
- Adopter une stratégie défensive, si nécessaire (retrait stratégique).
- Retirer les équipes dès que le danger est imminent : retrait prioritaire (code rouge).
- Positionner les véhicules à une distance sécuritaire des structures.

### Risques | Électrisation et électrocution

#### Production d'arcs électriques

Causes :

- jeux de barres aériennes électrifiées, conducteurs et autres appareils sous tension

#### Moyens de contrôle

- Ne jamais entrer dans un poste d'exploitation électrique avant l'arrivée du représentant autorisé de la compagnie d'électricité.
- Établir les périmètres de sécurité.
- Suivre les instructions du représentant de la compagnie.
- Intervenir seulement après avoir obtenu la confirmation que le courant a été interrompu.
- Limiter au minimum le nombre de pompiers et les équipements à l'intérieur du poste d'exploitation électrique.

## Risque

### **Intoxication**

Causes :

- huiles B.P.C. (biphényles polychlorés) pouvant être contenues dans les appareils et les équipements
- vapeurs toxiques se dégageant du recouvrement de certains conducteurs et câbles qui brûlent

### **Moyens de contrôle**

- Limiter au minimum le nombre d'intervenants à l'intérieur du poste d'exploitation électrique.
- Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive en tout temps au cours de l'intervention.

## 6.2 Les tactiques

Lors d'un incendie dans un poste d'exploitation électrique, le responsable des opérations doit déterminer les tactiques à mettre en œuvre en fonction des priorités et de la stratégie qu'il a retenues. Ces

tactiques reconnues, associées à des méthodes de travail sécuritaires, doivent aussi permettre de protéger le personnel qui accomplit les tâches demandées.

### **Circonscrire le feu**

Éteindre le feu à l'aide d'un agent extincteur approprié et le confiner à l'endroit mis hors tension en suivant les instructions du représentant autorisé de la compagnie d'électricité.

**But :** Réduire rapidement la production de chaleur, de fumée et de gaz afin de limiter les dommages causés aux équipements.

### **Contrôle du site**

Établir les périmètres de sécurité et les zones de travail nécessaires aux opérations.

**But :** Gérer l'intervention de façon efficace et sécuritaire.

### **Jets de protection**

Déterminer le nombre de jets nécessaire pour enrayer la propagation de l'incendie.

**But :** Protéger le personnel d'intervention et les équipements menacés par l'incendie.

## Section 7

# intervention en présence de matières dangereuses

Les services d'incendie, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, ont à faire face à des incidents mettant en cause des matières dangereuses. En effet, les industries, les fermes, les édifices publics, les commerces, etc., utilisent quotidiennement de nombreux produits dangereux qui, en situation de fuite ou d'incendie, comportent des risques importants tant pour la santé et la sécurité des occupants et de la population avoisinante que des pompiers et autres intervenants d'urgence. De plus, plusieurs matières dangereuses sont transportées chaque jour sur nos routes et chemins de fer.

C'est pourquoi, l'utilisation et le transport des matières dangereuses sont rigoureusement réglementés au Québec et au Canada. Ces règlements obligent entre autres d'identifier les produits dangereux et de faire connaître les risques qui y sont associés pour une intervention rapide et efficace si un incident se produit.

### **Le Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés**

Ce règlement québécois régit l'information sur les produits dangereux qui sont utilisés en milieu de travail. C'est à ce règlement qu'on doit le *Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail* (SIMDUT). Ce système classe les matières dangereuses dans six catégories selon les risques qu'elles représentent. Les produits sont identifiés au moyen d'étiquettes et de fiches signalétiques qui décrivent les risques et les mesures préventives appropriées. Les étiquettes sont apposées sur tous les contenants des produits contrôlés présents dans les milieux de travail. Les fiches signalétiques des produits doivent être accessibles à tous les travailleurs et travailleuses. (Voir figure 1, page 28)

### **Le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses**

Ce règlement fédéral s'applique à la manutention et au transport des matières dangereuses. En vertu de ce règlement, ces matières sont réparties dans neuf classes selon les risques qu'elles représentent. Des étiquettes doivent être apposées sur les emballages, les petits conteneurs et les bouteilles. Des plaques doivent être apposées sur les deux côtés et sur les extrémités des gros conteneurs et des véhicules de transport. Les étiquettes et les plaques sont en forme de losange. (Voir figure 2, page 29)

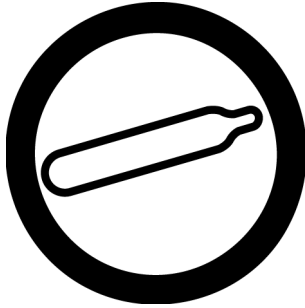
### **Le Guide des mesures d'urgence 2000**

Le Guide des mesures d'urgence 2000, produit par CANUTEC, est un outil indispensable pour tous les intervenants d'urgence, qui fournit de

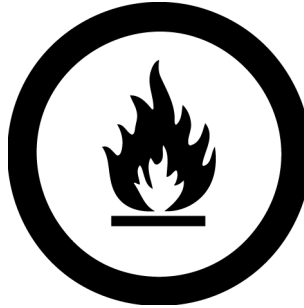
l'information sur quelque 2 000 matières dangereuses. Ce guide permet de déterminer rapidement les dangers des matières en cause et de prendre les mesures nécessaires pour se protéger et protéger la population dès les premiers instants de l'intervention.

La dernière version du guide CANUTECH doit toujours se trouver dans chaque véhicule du service d'incendie.

**Figure 1** Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)



Gaz comprimés



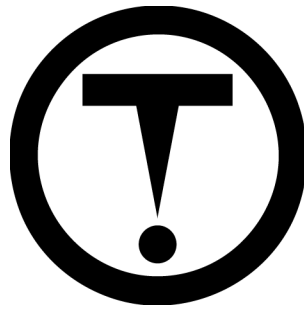
Matières inflammables  
et combustibles



Matières comburantes



Matières ayant  
des effets toxiques  
immédiats et graves



Matières ayant d'autres  
effets toxiques



Matières infectieuses

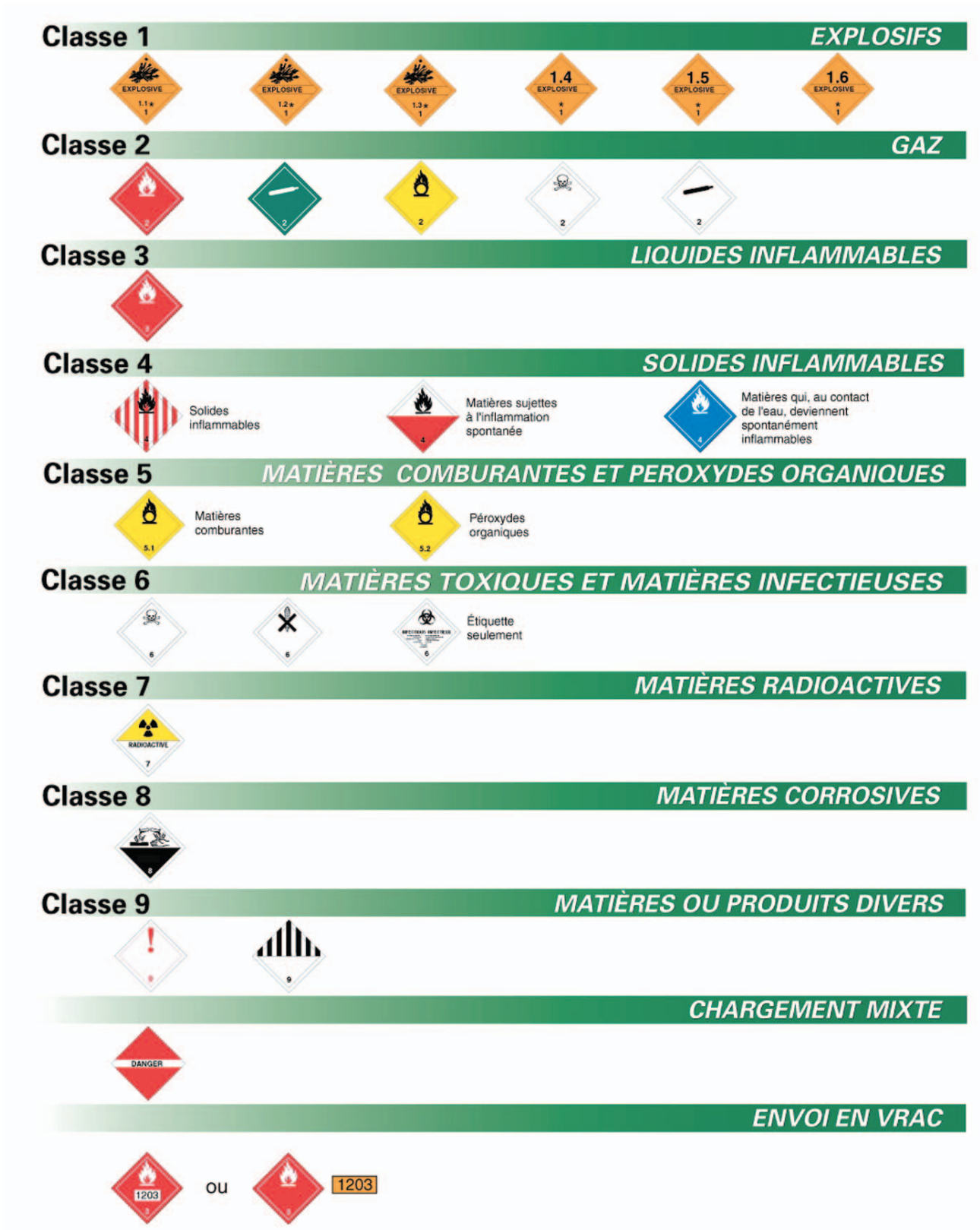


Matières corrosives



Matières  
dangereusement  
réactives

**Figure 2** Marchandises dangereuses  
Des plaques pour votre sécurité



## 7.1 Les risques

Les interventions en présence de matières dangereuses sont des interventions spécialisées. Compte tenu des risques qu'elles comportent, elles exigent des équipements de protection particuliers et une formation appropriée. Les pompiers doivent toujours porter les vêtements de protection spécifiques pour les matières dangereuses.

Il ne s'agit pas toujours d'interventions d'envergure. Dans ses opérations courantes, le service d'incendie peut avoir à intervenir souvent pour des alertes au monoxyde de carbone (CO), par exemple. Pour une consultation plus rapide, les risques spécifiques au CO et les moyens pour les contrôler sont présentés à la section 7.1.1.

### Risque

#### **Explosion d'un réservoir de gaz liquéfié sous pression**

(BLEVE : *Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion*)

Un gaz liquéfié sous pression (GLP) est une substance inflammable ou non, stockée et transportée à l'état liquide sous pression dans un réservoir. Les GLP les plus courants sont l'ammoniac, le propane, le butane, le chlore, le propylène, etc.

##### **Causes :**

- corrosion du réservoir
- impact sur le réservoir
- température élevée à proximité du réservoir (ex. : incendie)

L'explosion survient rapidement et subitement lorsque la pression interne dépasse la résistance du réservoir.

##### **Conséquences :**

- projection de fragments du réservoir dans toutes les directions
- projection rapide du produit qui passe de l'état liquide à vapeur
- formation d'une boule de feu causée par le mélange rapide de l'air avec les vapeurs libérées
- rayonnement thermique intense (flash thermique)

##### **Personnes concernées**

Pompiers, autres intervenants, population avoisinante

##### **Moyens de contrôle**

- Établir les périmètres de sécurité en tenant compte de la distance de projection des débris et du produit et de la dimension de la boule de feu.
- **Pour un réservoir exposé directement à un feu :**  
Se tenir à une distance sécuritaire, car l'explosion peut survenir à tout moment.

- Pour un réservoir exposé au rayonnement d'un feu :  
Refroidir le réservoir avec de l'eau seulement, si l'eau est disponible en quantité suffisante et de façon continue.  
Ne pas s'approcher du réservoir même si le feu est éteint, sans avoir fait évaluer l'état du réservoir par un expert. Il y a toujours un risque d'explosion tant que la pression interne n'est pas complètement évacuée.

**Risque** | **Projection d'une bouteille contenant un gaz sous pression comprimé (effet missile)**

Ces bouteilles contiennent une forte pression et peuvent éclater lors d'un choc, d'une friction, d'un frottement ou lorsqu'elles sont exposées à une source d'ignition. Une bouteille mal fixée peut être projetée avec une grande force.

**Personnes concernées**

Pompiers, autres intervenants, population avoisinante

**Moyens de contrôle**

- Identifier rapidement le produit et évaluer les risques.
- Établir les périmètres de sécurité.
- Se tenir à la distance sécuritaire recommandée (v. CANUTEC).
- Éliminer toute source d'ignition, si possible.
- Ne pas bouger ou déplacer les bouteilles.
- Ne pas détacher une bouteille exposée à une source d'ignition.

**Risque** | **Incendie et explosion**

Les risques varient en fonction des propriétés des matières en cause : inflammabilité, combustibilité, matières comburantes, incompatibilité avec d'autres matières, autoréactivité, matières corrosives et explosives.

**Personnes concernées**

Pompiers, autres intervenants

**Moyens de contrôle**

- Identifier rapidement le produit et évaluer les risques d'incendie et d'explosion.
- Se tenir à la distance sécuritaire recommandée (v. CANUTEC).
- Éliminer toute source d'ignition.
- Éliminer le combustible.
- Ventiler afin de ramener la concentration du produit dans l'air sous la limite inférieure d'explosion LIE.

## 7.1.1 Le monoxyde de carbone

### Risque | Intoxication

Cause :

- la présence d'une concentration élevée et anormale de monoxyde de carbone : 35 ppm, durant 8 heures, représente une exposition maximale pour un travailleur et 11 ppm, pour le résidentiel.

#### **Personnes concernées**

Pompiers, victimes, autres intervenants, population avoisinante

#### **Moyens de contrôle**

- Détecter, mesurer et ventiler.
- Contrôler la source de la contamination.
- Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive.
- Évacuer les personnes menacées.

## 7.2 Les tactiques

Lors d'une intervention en présence de matières dangereuses, le responsable des opérations doit déterminer les tactiques à mettre en œuvre en fonction des priorités et de la stratégie qu'il a retenues. Ces tactiques reconnues, associées à des méthodes de travail sécuritaires, permettent de contrôler la situation et de protéger la santé du personnel et de la population, s'il y a lieu.

Lors de certaines opérations courantes du service d'incendie, comme les alertes au monoxyde de carbone, le responsable des opérations doit aussi faire appel à quelques tactiques spécifiques présentées à la fin de la section 7.2.1. pour une consultation plus rapide.

<b>Contrôle du site</b>	Établir les périmètres de sécurité et les zones de travail <sup>12</sup> nécessaires aux opérations. <b>But</b> : Gérer l'intervention de façon efficace et sécuritaire.
<b>Décontamination</b>	Éliminer les résidus de contamination accumulés sur les équipements et sur les vêtements de protection individuelle du personnel qui a participé à l'intervention. L'aire de décontamination est située dans la zone tiède. <b>But</b> : Assurer la sécurité du personnel exposé à la contamination.
<b>Détection et mesure</b>	Détecter, mesurer la concentration dans l'air et évaluer les risques des produits en cause. <b>But</b> : Connaître les endroits à risques et assurer la sécurité du personnel et de la population avoisinante.
<b>Endiguement</b>	Confiner une matière dangereuse dans un secteur défini, au moyen d'une barrière physique temporaire ou permanente, après son déversement. <b>But</b> : Assurer la sécurité du personnel, de la population et de l'environnement exposés à la contamination.
<b>Évacuation et sauvetage</b>	Évacuer et sauver toutes les personnes pouvant être affectées ou menacées par les risques des matières dangereuses en cause. <b>But</b> : Protéger la vie des personnes menacées.
<b>Jets de protection</b>	Installer le nombre de jets nécessaire pour prévenir et enrayer la propagation de l'incendie. <b>But</b> : Protéger le personnel d'intervention, permettre l'évacuation et le sauvetage, s'il y a lieu, et limiter la propagation de l'incendie.

12. | Se référer à la partie IV, section 3.2, « Les zones de travail ».

<b>Neutralisation du produit</b>	Neutraliser le produit chimique concerné en utilisant un agent neutralisant approprié.
	<b>But</b> : Protéger la vie des personnes et limiter les dommages aux biens et à l'environnement.
<b>Récupération du produit</b>	Faire récupérer les restes de matières dangereuses sur le site de l'intervention.
	<b>But</b> : Éliminer toute trace de produit susceptible de causer des dommages à la vie, aux biens et à l'environnement.
	<b>Méthode</b> : Les grandes quantités de matières dangereuses doivent être récupérées par une entreprise spécialisée en récupération. Le service municipal des travaux publics peut récupérer les produits déversés en petites quantités sur la voie publique ou sur un terrain municipal. Sur un terrain privé, la récupération demeure la responsabilité du propriétaire. Les matières radioactives doivent être récupérées sous la supervision de la Commission de contrôle de l'énergie atomique.
<b>Regrouper et fournir les équipements</b>	Regrouper les équipements nécessaires à l'intervention dans un endroit réservé à cette fin dans la zone tiède et fournir le matériel au personnel des opérations. On procède également au remplissage et au changement des bouteilles des appareils respiratoires dans cette zone.
	<b>But</b> : Faciliter le travail du personnel et accélérer les opérations.
<b>Stabilisation du contenant</b>	Refroidir un contenant qui risque d'éclater; colmater une fuite; fermer une vanne ou placer un contenant endommagé dans un autre contenant.
	<b>But</b> : Protéger les vies, l'environnement et les biens en freinant la projection du contenant et en réduisant la quantité de produit déversé.
<b>Ventilation</b>	Évacuer les gaz, les vapeurs et les aérosols à l'aide des équipements antidéflagrants nécessaires.
	<b>But</b> : Éliminer ou réduire les concentrations nocives ou explosives de gaz, de vapeurs ou d'aérosols dans l'air.

## 7.2.1 Le monoxyde de carbone

<b>Contrôle du site</b>	Établir les périmètres de sécurité et les zones de travail <sup>13</sup> nécessaires aux opérations. <b>But</b> : Gérer l'intervention de façon efficace et sécuritaire.
<b>Contrôle de la source de contamination</b>	Trouver et fermer la source qui produit les concentrations anormales et élevées de monoxyde de carbone. <b>But</b> : Éliminer la cause directe de la production anormale de monoxyde de carbone.
<b>Détection et mesure</b>	Détecter et mesurer la concentration de monoxyde de carbone. <b>But</b> : Évaluer les risques d'intoxication, d'incendie et d'explosion et trouver la source de la contamination.
<b>Évacuation</b>	Évacuer les personnes exposées à des concentrations élevées et anormales de monoxyde de carbone. <b>But</b> : Protéger la vie des personnes menacées.
<b>Ventilation</b>	Évacuer le monoxyde de carbone accumulé dans la pièce ou le bâtiment et apporter de l'air frais. <b>But</b> : Éliminer ou réduire les concentrations nocives de monoxyde de carbone et faciliter la réintégration des occupants.

13. | Se référer à la partie IV, section 3.2, « Les zones de travail ».

## Section 8

# sauvetage en espace clos

Le *Projet de règlement sur la qualité du milieu de travail* définit l'espace clos comme un espace totalement ou partiellement fermé (réservoir, silo, cuve, trémie, chambre, voûte, fosse, y compris une fosse ou une pré-fosse à lisier, égout, tuyau, cheminée, puits d'accès, citerne de wagon ou de camion, etc.) :

- qui n'est pas conçu pour être occupé par des personnes, ni destiné à l'être, mais qui, à l'occasion, peut être occupé pour l'exécution d'un travail;
- auquel on ne peut accéder que par une voie restreinte d'entrée et de sortie;
- qui peut présenter des risques pour la santé et la sécurité pour quiconque y pénètre, en raison :
  - de sa conception, de sa construction ou de son emplacement;
  - de son atmosphère ou de l'insuffisance de ventilation naturelle ou mécanique;
  - des matières ou des substances qu'il contient;
  - d'autres dangers qui y sont afférents.

### 8.1 Les risques

Les espaces clos comportent des risques importants pour la santé et la sécurité des pompiers qui doivent y effectuer des sauvetages.

Le sauvetage en espace clos exige une formation adéquate des intervenants et de l'équipement spécialisé.

#### Risque | Manque d'oxygène

Causes :

- l'oxygène est consommé par la rouille, l'action de bactéries, la combustion ou l'adsorption
- l'oxygène est déplacé par d'autres gaz

L'air contient normalement 21 % d'oxygène.

En concentration de 14 % à 17 %, il y a perte de jugement, euphorie, fatigue et effondrement.

En concentration inférieure à 6 %, la perte de conscience et la mort surviennent en quelques minutes.

#### Personnes concernées

Pompiers assignés au sauvetage, victimes, autres intervenants

### Moyens de contrôle

- Détecter et mesurer la concentration des gaz dans l'air avant et pendant l'opération de sauvetage.

**Important** : Ne jamais entrer dans un espace clos où la concentration d'oxygène dans l'air est inférieure à 19,5 % sans une protection respiratoire appropriée.

- Ventiler avant d'entrer et pendant l'opération de sauvetage.
- Se munir d'une protection respiratoire appropriée (autonome ou ligne d'air).

## Risque

### **Surplus d'oxygène**

Causes :

- mauvaise obturation d'un conduit d'oxygène
- ventilation faite avec de l'oxygène au lieu de l'air
- fuite d'un équipement de soudage

L'air contient normalement 21 % d'oxygène.

En concentration supérieure à 23 %, l'atmosphère est enrichie, ce qui augmente le niveau d'inflammabilité des matériaux.

### **Personnes concernées**

Pompiers assignés au sauvetage, victimes, autres intervenants

### Moyens de contrôle

- Détecter et mesurer la concentration des gaz dans l'air avant et pendant l'opération de sauvetage.

**Important** : Ne jamais entrer dans un espace clos où la concentration d'oxygène dans l'air est supérieure à 23 % même avec une protection respiratoire.

- Ventiler avant d'entrer et pendant l'opération de sauvetage.
- Se munir d'une protection respiratoire appropriée (autonome ou ligne d'air).

## Risque

### **Incendie ou explosion**

Conditions nécessaires :

- concentration d'oxygène élevée
- présence de substances inflammables ou combustibles
- accumulation de poussières combustibles

Sources d'ignition : flammes nues, arcs de soudage, surfaces chaudes, étincelles, arc d'un moteur électrique, décharge d'électricité statique.

### **Personnes concernées**

Pompiers assignés au sauvetage, victimes, autres intervenants

### Moyens de contrôle

- Éliminer les sources d'ignition.
- Détecter et mesurer la concentration des gaz avant et pendant l'opération de sauvetage.
- Ventiler avant d'entrer et pendant l'opération de sauvetage.
- Se munir d'une protection respiratoire appropriée (autonome ou ligne d'air).

## **Risque** | **Effondrement**

### **Personnes concernées**

Pompiers assignés au sauvetage, victimes, autres intervenants

### Moyens de contrôle

- Étayer l'espace clos.
- Éliminer les vibrations provenant des véhicules et des appareils situés à proximité du site.
- Établir les périmètres de sécurité.

## **Risque** | **Électrisation et électrocution**

Ce risque est présent dans les espaces clos pourvus d'installations électriques souterraines (puits d'accès, de raccordement ou de transformateur et fosse de drainage).

### **Personnes concernées**

Pompiers assignés au sauvetage, victimes, autres intervenants

### Moyens de contrôle

- Faire mettre hors tension les installations électriques avant d'entrer dans l'espace clos.
- Obtenir la confirmation de la mise hors tension du courant électrique par le représentant autorisé de la compagnie d'électricité avant d'entrer dans l'espace clos.
- Éliminer toute autre source de courant électrique.
- Cadenasser l'accès à l'espace clos après les opérations de sauvetage.

## **Risque** | **Concentration de substances toxiques dans l'air**

Sources de contamination :

- présence de matières résiduelles
- travaux de soudage, coupage, meulage, utilisation de moteur à combustion et autres
- procédé
- source extérieure

### **Personnes concernées**

Pompiers assignés au sauvetage, victimes, autres intervenants

### Moyens de contrôle

- Détecter et mesurer la concentration des gaz avant et pendant l'opération de sauvetage.
- Ventiler avant d'entrer et pendant l'opération de sauvetage.
- Se munir d'une protection respiratoire appropriée (autonome ou ligne d'air).
- Contrôler la source de contamination.

## 8.2 Les tactiques

Lors d'un sauvetage en espace clos, le responsable des opérations doit déterminer les tactiques à mettre en œuvre en fonction des priorités et de la stratégie qu'il a retenues.

Ces tactiques reconnues, associées à des méthodes de travail sécuritaires, permettent de protéger les victimes et le personnel qui procède au sauvetage.

### Contrôle du site

Établir les périmètres de sécurité et les zones de travail<sup>14</sup> nécessaires aux opérations.

**But :** Gérer l'intervention de façon efficace et sécuritaire.

### Détection et mesure

Détecter la présence de substances toxiques, inflammables ou explosives dans l'espace clos et mesurer la concentration d'oxygène.

**But :** Assurer la sécurité du personnel et des victimes; prévenir les risques d'intoxication, d'asphyxie, de brûlures et d'explosion.

**Important :** Les lectures doivent être prises au début de l'opération, avant d'entrer dans l'espace clos et, à intervalles périodiques, pendant toute l'opération de sauvetage.

### Étalement

Soutenir les parois des tranchées, les murs, les plafonds, le toit ou les pièces maîtresses de l'espace clos qui risquent de s'effondrer. On utilise des vérins hydrauliques et des pièces de bois pour étayer la structure, le temps de procéder au sauvetage.

**But :** Protéger les victimes et le personnel contre le risque d'effondrement.

### Jets de protection

Installer le nombre de jets prêts à être utilisés à proximité de l'espace clos, en cas d'incendie.

**But :** Protéger les victimes et le personnel qui procède au sauvetage.

14. | Se référer à la partie IV, section 3.2, « Les zones de travail ».

<b>Localisation et dégagement des victimes</b>	Localiser les victimes à l'aide des indices obtenus par observation ou par témoignage et les dégager après avoir sécurisé les lieux, évalué et contrôlé les risques.
	<b>But</b> : Assurer les soins aux victimes le plus rapidement possible.
<b>Mise hors tension</b>	Faire mettre hors tension toutes les installations électriques (puits d'accès, de raccordement et de transformateur, fosse de drainage, station de pompage, etc.), avant que le personnel entre dans l'espace clos.
	<b>But</b> : Prévenir les risques d'électrocution et d'électrisation du personnel et des victimes.
<b>Protection</b>	Interrompre les services d'eau, d'électricité et de gaz naturel et éclairer l'espace clos.
	<b>But</b> : Protéger les victimes et le personnel qui procède au sauvetage.
	<b>Important</b> : Avant d'entrer dans un espace clos, il faut s'assurer que toutes les sources d'énergie (électrique, mécanique, hydraulique, chimique, thermique, pneumatique, radioactive, potentielle ou résiduelle) ont été éliminées, isolées ou dissipées à l'aide d'une procédure de cadenassage appropriée.
<b>Regrouper et fournir les équipements</b>	Regrouper les équipements nécessaires à l'intervention dans un endroit réservé à cette fin dans la zone tiède et fournir le matériel au personnel des opérations. On procède également au remplissage et au changement des bouteilles des appareils respiratoires dans cette zone.
	<b>But</b> : Faciliter le travail du personnel et accélérer les opérations.
<b>Stabilisation de la condition de la victime</b>	Neutraliser les effets du froid, de la chaleur, des flammes, de la fumée, de l'eau, des produits toxiques, du manque d'air et d'oxygène, de l'isolement et établir une communication réconfortante avec les victimes.
	<b>But</b> : Maintenir les victimes dans un état stable et empêcher que leurs conditions morale et physique s'aggravent.
<b>Ventilation</b>	Ventiler l'espace clos à l'aide de ventilateurs mécaniques antidéflagrants.
	<b>But</b> : Protéger les victimes et le personnel qui procède au sauvetage contre les risques d'explosion, d'embrasement, d'intoxication et d'asphyxie.

## références

Cette partie rassemble des titres de documents et de cours de formation susceptibles d'aider le service d'incendie à approfondir certains sujets traités dans le guide et à parfaire la formation de son personnel. Cette liste n'est pas exhaustive; d'autres titres pourront y être ajoutés lors des mises à jour du guide.

Pour obtenir de l'information ou commander les documents, vous trouverez les coordonnées des organismes à la fin.

## 👁 Appel d'urgence

- NFPA 1221. Installation, entretien et utilisation des systèmes de communication destinés aux services d'urgence. Édition 2002  
**Type** : Norme  
**Organisme** : Les Publications du Québec  
**Coût** : 39,95 \$
- Guide de référence destiné aux centres d'urgence 9-1-1 du Québec  
**Type** : Guide  
**Organisme** : Association des centres d'urgence 9-1-1 du Québec  
**Coût** : 30 \$
- Gabarits de carte et de vignette d'identité destinés au personnel des services d'incendie - Norme d'utilisation des gabarits de carte et de vignette d'identité  
**Type** : gabarit  
**Organisme** : MSP  
**Coût** : gratuit

## Électricité

- Intervention en poste d'exploitation électrique (1995)  
**Type** : Vidéo  
**Organisme** : SIM  
**Coût** : 150 \$
- Intervention lors d'incidents impliquant des installations électriques ou à proximité de celles-ci – mars 1998  
**Type** : Lignes directrices  
**Organisme** : MSP  
**Coût** : gratuit
- Les dangers reliés à l'électricité  
**Type** : Fiche technique n° 6  
**Organisme** : APSAM  
**Coût** : gratuit

- L'électricité et les intervenants de première ligne  
**Type** : Cédérom, vidéocassette et guide de l'animateur<sup>1</sup>  
**Organisme** : Hydro-Québec  
**Coût** : gratuit

## Espace clos

- Danger espace clos  
**Type** : Vidéo  
**Organisme** : APSAM  
**Coût** : gratuit
- Espace clos. L'organisation du travail  
**Type** : Fiche technique n° 17  
**Organisme** : APSAM  
**Coût** : gratuit
- Faites la lumière sur les espaces clos.  
**Type** : Fiches de prévention, Guide<sup>2</sup>  
**Organisme** : CSST, UPA, MSSS  
**Coût** : gratuit
- La santé et la sécurité du travail reliées aux espaces clos  
**Type** : Formation  
**Organisme** : APSAM  
**Coût** : 450 \$/jour pour ± 12 personnes
- Le cadenassage  
**Type** : Fiche technique n° 20  
**Organisme** : APSAM  
**Coût** : gratuit
- Les espaces clos  
**Type** : Guide et cédérom  
**Organisme** : APSAM  
**Coût** : gratuit

1. Ces documents sont distribués gratuitement aux services d'incendie qui participent aux rencontres d'information organisées par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) et Hydro-Québec.
2. Les publications de la CSST peuvent être commandées dans les directions régionales.

- Travailler en espace clos  
**Type** : Fiche technique n° 18  
**Organisme** : APSAM  
**Coût** : gratuit

### **Gestion de l'intervention**

- Gestion de l'intervention dans les bâtiments de grande hauteur  
**Type** : Formation (30 heures)<sup>3</sup>  
**Organisme** : SIM
- Gestion des systèmes mécaniques dans les bâtiments de grande hauteur  
**Type** : Formation (45 heures)<sup>3</sup>  
**Organisme** : SIM
- Le processus de commandement (1998)  
**Type** : Vidéo  
**Organisme** : SIM  
**Coût** : 150 \$
- Organisation géographique des lieux (1996)  
**Type** : Vidéo  
**Organisme** : SIM  
**Coût** : 150 \$
- Retraits prioritaires et stratégiques (1997)  
**Type** : Vidéo  
**Organisme** : SIM  
**Coût** : 150 \$

### **Incendie de bâtiment**

- La lance perforatrice  
**Type** : Vidéo  
**Organisme** : SIM  
**Coût** : 120 \$
- La scie à émonder (1995)  
**Type** : Vidéo  
**Organisme** : SIM  
**Coût** : 150 \$

- NFPA 10. Norme concernant les extincteurs d'incendie portatifs. Édition 1998  
**Type** : Norme  
**Organisme** : Les Publications du Québec  
**Coût** : 34,95 \$

- NFPA 13 E. Pratique recommandée pour les opérations des services d'incendie sur les propriétés protégées par des systèmes de gicleurs et de colonnes montantes. Édition 2000  
**Type** : Norme  
**Organisme** : Les Publications du Québec  
**Coût** : 31,95 \$

### **Matières dangereuses**

- BLEVE – Réaction et prévention (1995)  
**Type** : Vidéo<sup>4</sup>  
**Organisme** : Université Queen's Ontario  
**Coût** : 14,75 \$
- Guide d'intervention d'urgence pour les premiers intervenants (1999)  
**Type** : Guide  
**Organisme** : Gaz Métro  
**Coût** : gratuit
- Guide des mesures d'urgence 2000  
**Type** : Guide<sup>5</sup>  
**Organisme** : CANUTEC  
**Coût** : gratuit
- Identification des réseaux de canalisations  
**Type** : Fiche  
**Organisme** : CSST  
**Coût** : gratuit
- Intervention en matières dangereuses : Ammoniac I et II (2000)  
**Type** : Vidéo<sup>6</sup>  
**Organisme** : CFSI, SIM  
**Coût** : 185 \$

3. Contacter le Centre de formation du SIM pour plus d'information sur les cours offerts.
4. Cette vidéocassette est distribuée par l'Association canadienne des chefs de pompiers, dont les coordonnées se trouvent à la fin de la présente partie.
5. Ce guide est distribué par le ministère des Transports du Québec. Contacter M. Raynald Boies au numéro (418) 528-8640 poste 02 ou par courriel : rboies@mtq.gouv.qc.ca.
6. Cette vidéocassette est distribuée par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), dont les coordonnées se trouvent à la fin de la présente partie.

- Intervention lors d'incidents impliquant la présence de gaz naturel – version révisée – novembre 1998  
**Type** : Lignes directrices  
**Organisme** : MSP  
**Coût** : gratuit
- Intervention lors d'incidents impliquant la présence de propane – décembre 1995  
**Type** : Lignes directrices  
**Organisme** : MSP  
**Coût** : gratuit
- Interventions d'urgence (1996)  
**Type** : Vidéo<sup>7</sup>  
**Organisme** : Gaz Métro, SIM  
**Coût** : gratuit
- Le SIMDUT  
**Type** : Fiche technique n° 1  
**Organisme** : APSAM
- Le SIMDUT  
**Type** : Formation  
**Organisme** : APSAM  
**Coût** : 450 \$/jour pour ± 12 personnes
- NFPA 30. Code des liquides inflammables et combustibles. Édition 1996  
**Type** : Norme  
**Organisme** : Les Publications du Québec  
**Coût** : 33,95 \$
- NFPA 33. Norme sur la pulvérisation de matières inflammables et combustibles. Édition 1995  
**Type** : Norme  
**Organisme** : Les Publications du Québec  
**Coût** : 34,95 \$
- NFPA 471. Pratique recommandée d'intervention en cas d'incident concernant des matières dangereuses. Édition 1997  
**Type** : Norme  
**Organisme** : Les Publications du Québec  
**Coût** : 34,95 \$
- Systèmes de réfrigération fonctionnant à l'ammoniac. Condensé du programme de gestion préventive  
**Type** : Guide<sup>8</sup>  
**Organisme** : CSST  
**Coût** : gratuit
- Systèmes de réfrigération fonctionnant à l'ammoniac. Mesures de prévention  
**Type** : Guide<sup>8</sup>  
**Organisme** : CSST  
**Coût** : gratuit
- Un travailleur meurt, vingt-deux autres sont brûlés et intoxiqués par des émanations d'ammoniac liquide provenant d'un système de réfrigération.  
**Type** : Fiche<sup>8</sup>  
**Organisme** : CSST  
**Coût** : gratuit

### **Monoxyde de carbone**

- Alerte au CO (1998)  
**Type** : Vidéo<sup>9</sup>  
**Organisme** : CFSI, SIM  
**Coût** : 29,95 \$
- Intervention lors d'incidents impliquant la présence de monoxyde de carbone – décembre 1998  
**Type** : Lignes directrices  
**Organisme** : MSP  
**Coût** : gratuit

### **Santé et sécurité au travail**

- Inventaire des lieux et bâtiments. Guide à l'intention des services d'incendie  
**Type** : Guide<sup>8</sup>  
**Organisme** : CSST  
**Coût** : gratuit
- Le métier de pompier  
**Type** : Fiche technique n° 21  
**Organisme** : APSAM  
**Coût** : gratuit

7. Cette vidéocassette est distribuée par Gaz Métro, dont les coordonnées se trouvent à la fin de la présente partie.
8. Les publications de la CSST peuvent être commandées dans les directions régionales.
9. Cette vidéocassette est distribuée par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), dont les coordonnées se trouvent à la fin de la présente partie.

- NFPA 1500. Norme relative au programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie. Édition 1997  
**Type** : Norme  
**Organisme** : Les Publications du Québec  
**Coût** : 39,95 \$
- NFPA 1620. Pratique recommandée pour la préparation d'un plan d'intervention. Édition 1998  
**Type** : Norme  
**Organisme** : Les Publications du Québec  
**Coût** : 43,95 \$
- Questions de sécurité pour les pompiers  
**Type** : Fiche technique n° 22  
**Organisme** : APSAM  
**Coût** : gratuit
- Scénarios d'accidents chez les pompiers – Recommandations pour la prévention  
**Type** : Fiche technique n° 28  
**Organisme** : APSAM  
**Coût** : gratuit
- Un mât de distribution d'un camion-pompe tombe sur trois travailleurs  
**Type** : Fiche<sup>8</sup>  
**Organisme** : CSST  
**Coût** : gratuit
- Une blessure pour la vie (1996)  
**Type** : Vidéo  
**Organisme** : SIM  
**Coût** : 40 \$

### Sauvetage

- Effondrement de structure  
**Type** : Formation (30 heures)<sup>10</sup>  
**Organisme** : SIM
- Effondrement de tranchée  
**Type** : Formation (30 heures)<sup>10</sup>  
**Organisme** : SIM
- Sauvetage en espace clos  
**Type** : Formation (30 heures)<sup>10</sup>  
**Organisme** : SIM

- Sauvetage en hauteur  
**Type** : Formation (45 heures)<sup>10</sup>  
**Organisme** : SIM
- Technique de sauvetage : introduction au sauvetage en espace clos (1993)  
**Type** : Vidéo  
**Organisme** : SIM  
**Coût** : 130 \$

### Véhicules - conduite et entretien

- Conduite en situation d'urgence : attitude (1992)  
**Type** : Vidéo  
**Organisme** : SIM  
**Coût** : 160 \$
- La vérification avant départ  
**Type** : Fiche technique n° 24  
**Organisme** : APSAM  
**Coût** : gratuit
- Techniques de conduite I (1994)
- Techniques de conduite II (1994)
- Techniques de conduite III : en urgence (1994)  
**Type** : Vidéo  
**Organisme** : SIM  
**Coût** : 135 \$ chacune

### Autres

#### Bombe

- Alerte à la bombe (1999)  
**Type** : Vidéo<sup>11</sup>  
**Organisme** : CFSI, SIM  
**Coût** : 85 \$

#### Génératrices portatives



- La mise à la terre des génératrices portatives  
**Type** : Fiche technique n° 2  
**Organisme** : APSAM  
**Coût** : gratuit

#### Structure de bâtiments

- Structure de bâtiments  
**Type** : Formation (45 heures)<sup>10</sup>  
**Organisme** : SIM

10. | Contacter le Centre de formation du SIM pour plus d'information sur les cours offerts.  
11. | Cette vidéocassette est distribuée par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), dont les coordonnées se trouvent à la fin de la présente partie.

## Risques biologiques

- Les risques biologiques au travail – Tétanos  
**Type** : Dépliant<sup>12</sup>  
**Organisme** : CSST  
**Coût** : gratuit
- Les risques biologiques au travail – Hépatite B  
**Type** : Dépliant<sup>12</sup>  
**Organisme** : CSST  
**Coût** : gratuit
-   La protection contre les risques biologiques pour les policiers, les pompiers et les agents de service correctionnels  
**Type** : Borchure<sup>12</sup> - 32 pages  
**Organisme** : CSST  
**Coût** : gratuit
-   Guide de gestion des risques biologiques à l'intention des groupes visés par le programme d'intervention intégrée sur les risques biologiques  
**Type** : Borchure<sup>12</sup> - 53 pages  
**Organisme** : CSST  
**Coût** : gratuit

## Où s'adresser ?

### **Association canadienne des chefs de pompiers**

The Fire Services Resource Center  
6, Hillman Drive  
Ajax (Ontario) L1S 6X9  
Téléphone : 1 800 668-2955  
Télécopieur : 1 905 683-9572  
Courriel : fire@interlog.com  
Site Web : www.thefirestore.ca

### **Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)**

327, de Rouville  
Beloeil (Québec) J3G 1X1  
Téléphone : (450) 464-6413  
Sans frais : 1 888 464-6413  
Télécopieur : (450) 467-6297  
Courriel : administration@acsiq.qc.ca  
Site Web : acsiq.qc.ca

### **Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur *Affaires municipales* (APSAM)**

715, square Victoria, bureau 710  
Montréal (Québec) H2Y 2H7  
Téléphone : (514) 849-8373  
Sans frais : 1 800 465-1754  
Télécopieur : (514) 849-8873  
Sans frais : 1 800 465-6578  
Site Web : www.apsam.com

### **Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)**

#### Siège social

Renseignements généraux : (418) 266-4411  
Site Web : www.csst.qc.ca

#### **Gaz Métro**

##### École de technologie gazière

1350 A, rue Nobel  
Boucherville (Québec) J4B 5H3  
Téléphone : (450) 449-6960, poste 321  
Télécopieur : (450) 449-0766  
Site Web : www.gazmet.com

#### **Ministère de la Sécurité publique (MSP)**

##### Direction du développement

2525, boulevard Laurier, 6<sup>e</sup> étage  
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2  
Téléphone : (418) 643-9242  
Sans frais : 1 866 702-9214  
Télécopieur : (418) 646-6069  
Sans frais : 1 866 605-1675  
Site Web : www.msp.gouv.qc.ca

#### **Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)**

##### Centre de formation

6700, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H1N 2E1  
Téléphone : (514) 872-4710  
Télécopieur : (514) 872-6896

#### **Les Publications du Québec**

Téléphone : 1 800 463-2100  
(418) 643-5150  
Site Web :  
www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

12. | Les publications de la CSST peuvent être commandées dans les directions régionales et sont disponibles dans le site : www.csst.qc.ca.